
Compte administratif 2017

Ce rapport se compose de trois parties :

1. Les grandes lignes du compte administratif 2017

- La synthèse générale chiffrée
- Des dépenses régionales essentiellement consacrées aux politiques d'intervention
- Une mutation des ressources régionales qui se poursuit
- Un encours de dette maîtrisé
- Bilan patrimonial
- Le résultat de l'exercice
- Le bilan de la gestion des engagements pluriannuels

2. Le bilan des interventions régionales

- Emploi
- Jeunesse
- Territoires
- Mobilités
- Europe et attractivité

3. Annexes

- Rapport financier
- Rapport relatif à la gestion des régies
- Rapport relatif aux cotisations

1. Les grandes lignes du compte administratif 2017

1.1 La synthèse générale chiffrée

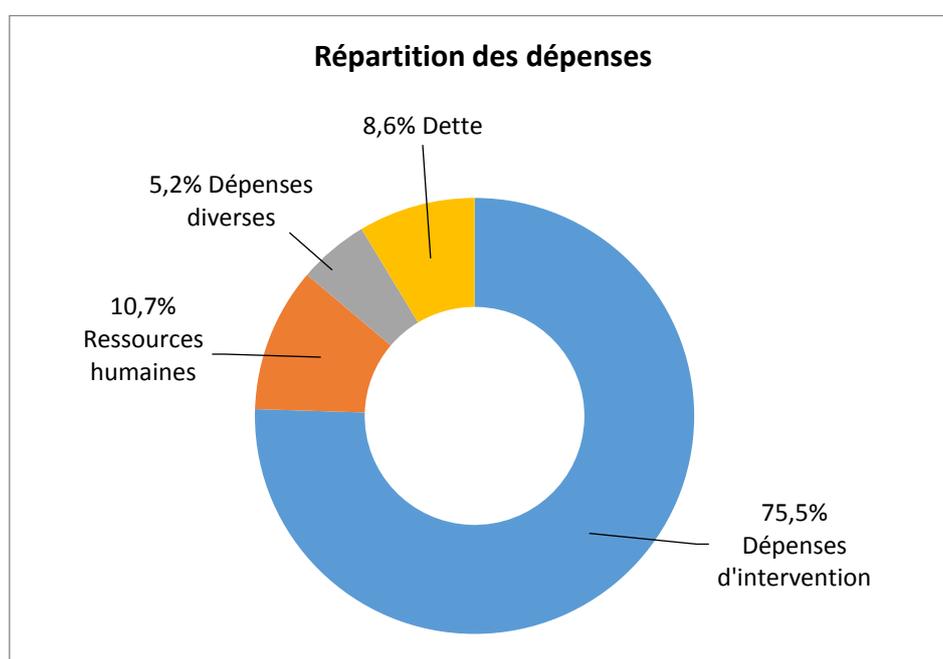
EXERCICE 2017 - Dépenses

	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Voté	Mandaté	Voté	Mandaté	Voté	Mandaté
Formation professionnelle et apprentissage	12 211 990	9 468 760	467 340 439	459 267 346	479 552 429	468 736 105
Enseignement, lycées	175 562 262	174 373 149	159 616 651	153 704 702	335 178 913	328 077 850
Culture, sports et loisirs	18 405 400	17 185 611	55 340 908	54 337 548	73 746 308	71 523 159
Aménagement des territoires	91 757 559	89 947 273	14 585 302	13 494 199	106 342 861	103 441 472
Fonds européens 2014-2020	33 301 288	26 288 328	21 626 160	17 173 682	54 927 448	43 462 010
Environnement	23 451 942	21 307 616	14 537 874	13 759 711	37 989 816	35 067 327
Transports	163 908 866	157 969 198	693 777 740	673 469 620	857 686 606	831 438 817
Actions économiques	108 206 737	103 967 928	73 756 911	65 300 326	181 963 648	169 268 255
Actions interrégionales, européennes	2 036 250	2 036 250	3 505 846	3 248 972	5 542 096	5 285 222
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTIONS	628 842 293	602 544 113	1 504 087 831	1 453 756 105	2 132 930 125	2 056 300 218
Moyens généraux	22 098 492	21 362 976	39 012 256	34 205 903	61 110 747	55 568 879
Ressources humaines	15 000	1 800	293 416 463	291 584 684	293 431 463	291 586 484
Divers	3 864 326	3 864 326	81 219 998	81 033 079	85 084 324	84 897 405
Charge de la dette	174 193 880	174 122 266	61 276 760	59 834 069	235 470 640	233 956 335
TOTAL DEPENSES HORS INTERVENTIONS	200 171 698	199 351 367	474 925 476	466 657 736	675 097 174	666 009 103
TOTAL BUDGET HORS REVOLVING	829 013 991	801 895 480	1 979 013 307	1 920 413 841	2 808 027 299	2 722 309 321
Revolving	38 000 000	12 000 000			38 000 000	12 000 000
TOTAL GENERAL	867 013 991	813 895 480	1 979 013 307	1 920 413 841	2 846 027 299	2 734 309 321

1.2 Des dépenses régionales essentiellement consacrées aux politiques d'intervention

Le volume des dépenses réelles, hors revolving, s'établit à 2 722 M€ au titre de l'exercice 2017. Les dépenses sont constituées :

- des dépenses d'intervention pour 2 056,3 M€, soit 75,5% du budget. 29% des dépenses d'intervention relèvent de la section d'investissement et 71% relèvent de la section de fonctionnement ;
- des dépenses liées aux ressources humaines qui s'établissent à 291,6 M€ soit 10,7% du budget ;
- des dépenses diverses, dont l'administration générale, pour un montant de 140,5 M€ (5,2%) ;
- de la dette à hauteur de 234 M€ soit 8,6% du budget.

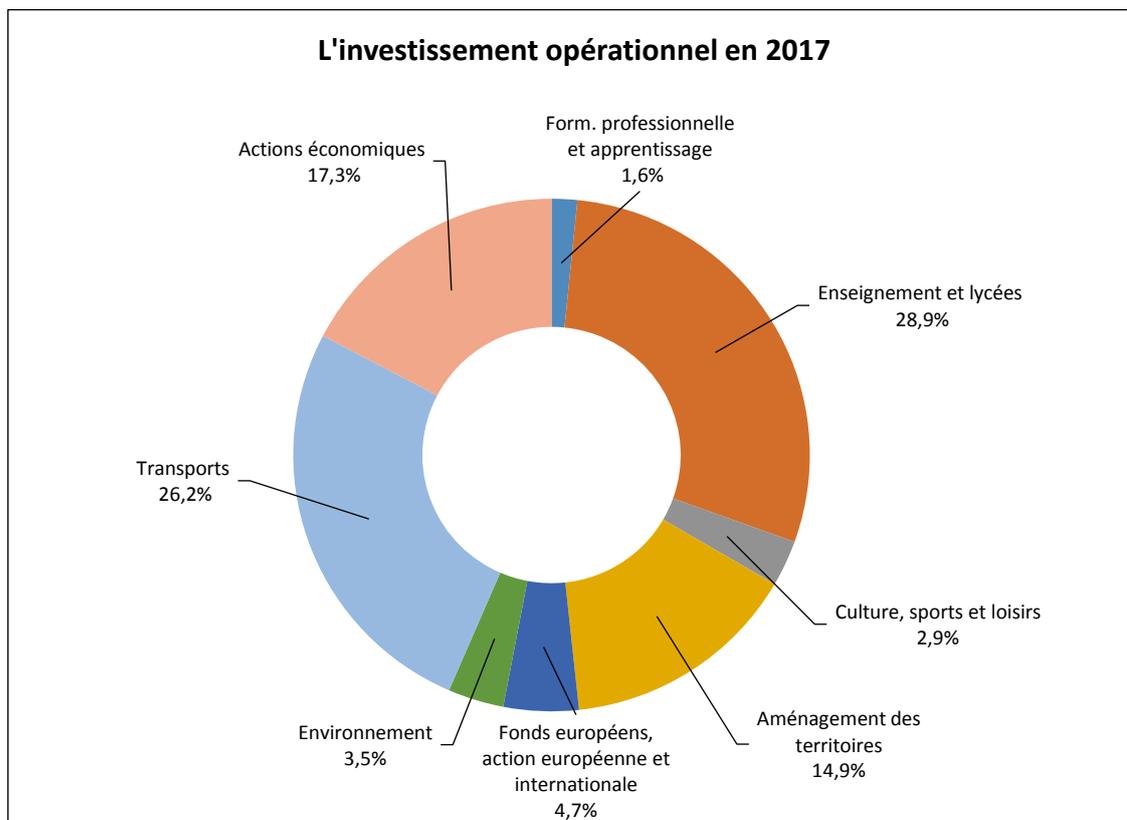


1.2.1 L'investissement

La mise en œuvre des politiques régionales représente, au titre de 2017, 602,54 M€ de dépenses d'intervention (hors revolving) sur le territoire de la Région Grand Est. Elles se déclinent dans les grands domaines d'intervention suivants :

- Formation professionnelle et apprentissage	9,5 M€
- Enseignement et lycées	174,0 M€
- Culture, sports et loisirs	17,2 M€
- Aménagement des territoires	89,9 M€
- Fonds européens, action européenne et internationale	28,3 M€
- Environnement	21,3 M€
- Transports	157,9 M€
- Actions économiques	104 M€

Les dépenses d'investissement hors interventions représentent un montant de 199,4 M€ dont 174,1 M€ correspondent à l'amortissement du capital de la dette.

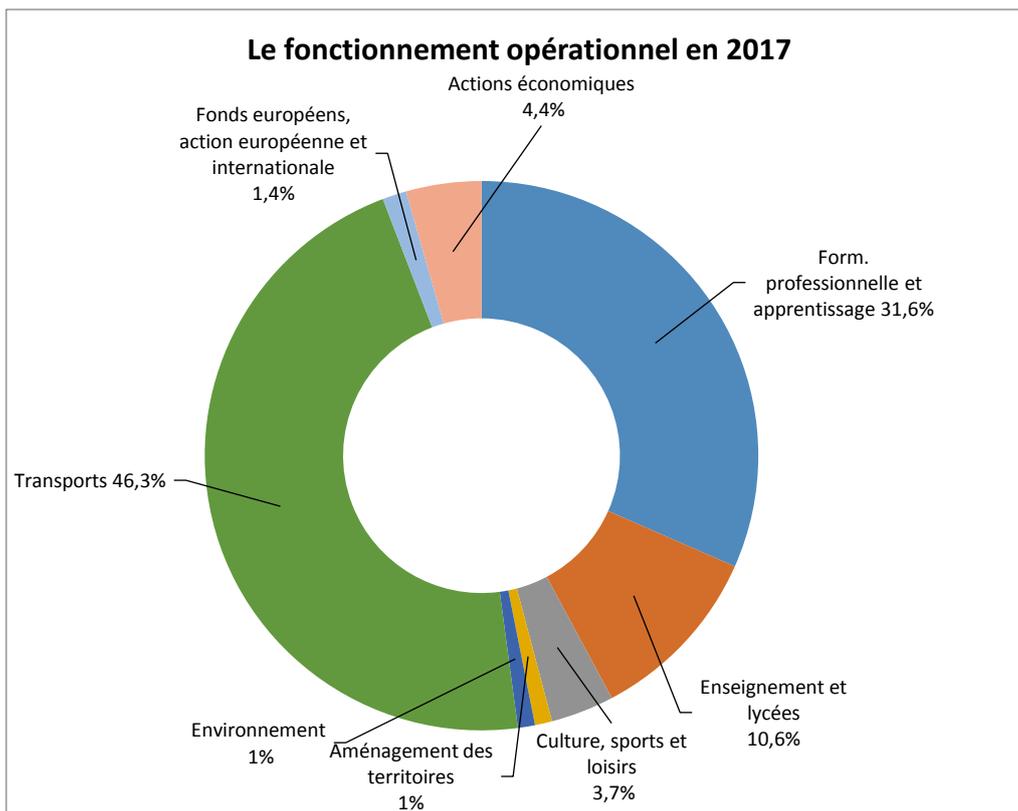


1.2.2 Le fonctionnement

En 2017, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 920,4 M€. Les dépenses d'intervention se montent à 1 453,7 M€ et portent sur les actions suivantes :

- Formation professionnelle et apprentissage	459,3 M€
- Enseignement et lycées	153,7 M€
- Culture, sports et loisirs	54,3 M€
- Aménagement des territoires	13,5 M€
- Fonds européens, action européenne et internationale	20,5 M€
- Environnement	13,8 M€
- Transports	673,5 M€
- Actions économiques	65,3 M€

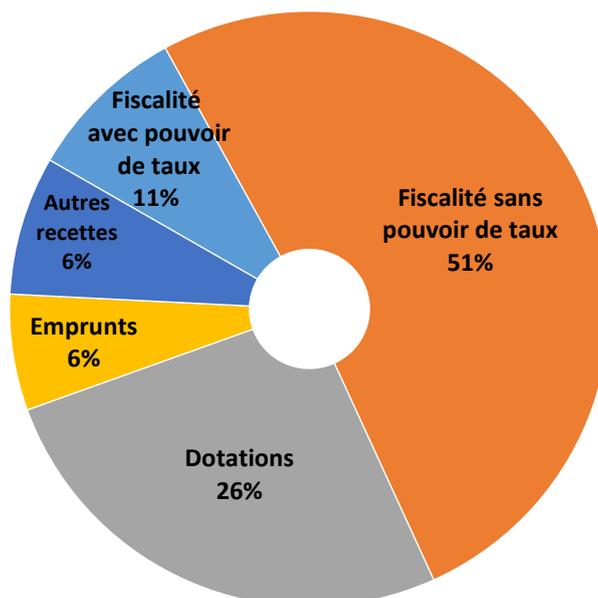
Les dépenses de gestion représentent 466,6 M€ dont 291,6 M€ au titre des frais de personnel et 59,8 M€ au titre de la charge de la dette, des lignes de trésorerie.



1.3 Une mutation des ressources régionales qui se poursuit

Hors revolving et reprise du résultat, les ressources de la Région Grand Est s'élèvent en 2017 à 2 720,9 M€.

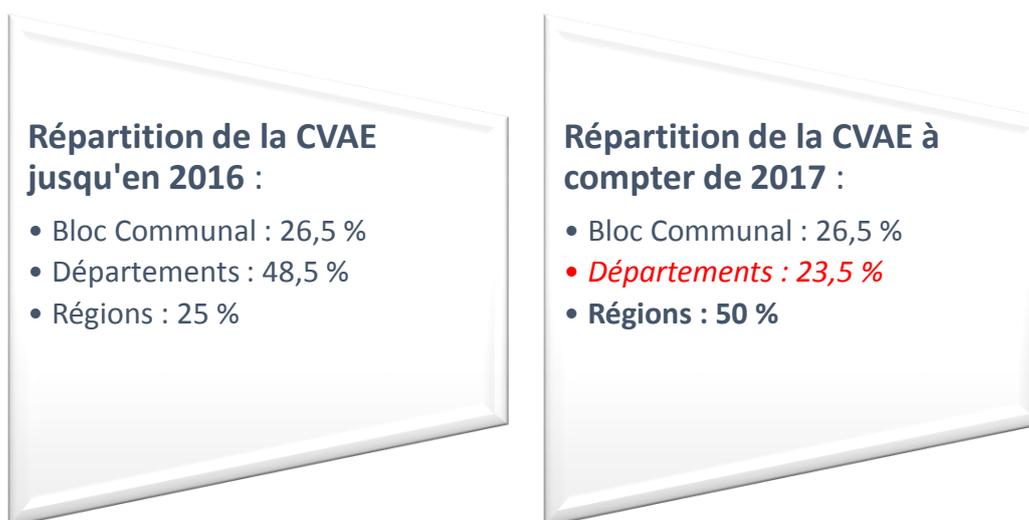
La répartition des ressources régionales au CA 2017



1.3.1 Une fiscalité régionale qui continue d'évoluer, sur laquelle la Région ne conserve toutefois qu'un pouvoir de taux marginal

Les ressources fiscales perçues par la Région Grand Est en 2017 s'élèvent globalement 1 628,9 M€, en forte progression par rapport à l'année précédente (1 284,4 M€ en 2016).

Cette hausse s'explique néanmoins principalement par la modification, au 1^{er} janvier 2017, de la répartition du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) entre les différents niveaux de collectivités locales, en raison de l'évolution des compétences exercées par les Régions en application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi Notre).



Cette nouvelle répartition vise à attribuer une ressource dynamique aux Régions afin de leur permettre de financer la compétence Transport transférée dans le cadre de la Loi Notre.

La Région Grand Est a ainsi perçu 618,3 M€ en matière de CVAE en 2017, contre 298,9 M€ en 2016.

La CVAE est cependant une ressource fiscale dont le taux est déterminé au niveau national. De la même façon, la Région n'est pas en mesure de fixer le taux de la plupart des autres ressources fiscales dont elle bénéficie, et plus particulièrement :

- La **Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques** (TICPE) : la part reçue à titre de compensation des transferts de compétences représente, en 2017, une recette de 320,1 M€, auquel il convient d'ajouter la première part modulable de TICPE (55,6 M€), dont la Région ne détermine désormais plus les tarifs, et la TICPE perçue à titre de compensation des primes aux employeurs d'apprentis (31,5 M€) ;
- La **ressource régionale pour l'apprentissage**, dont la Région bénéficie depuis 2015 en échange de plusieurs ressources précédemment dédiées au financement de l'apprentissage, essentiellement des dotations : le produit

encaissé à ce titre en 2017 s'établit à 162,9 M€ (part dynamique comprise), contre 158,1 M€ en 2016, soit une hausse de 3,1 % d'un exercice à l'autre ;

- Les **ressources pour la Formation Professionnelle et l'Apprentissage**, attribuées aux Régions depuis 2014 en substitution de la part de sa Dotation Générale de Décentralisation (DGD) relative à la formation professionnelle. Ces ressources se composent de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale (CVAE, IFRER et taxe d'habitation), et d'une part de TICPE, et représentent 74,3 M€ en 2017, en hausse de 1,6 % par rapport à 2016 (73,2 M€) ;

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) sur le matériel ferroviaire roulant utilisé pour le transport de voyageurs, et sur les répartiteurs principaux téléphoniques : la Région a perçu à ce titre 57,3 M€, contre 57 M€ l'année précédente, soit une progression limitée à 0,6 % entre 2016 et 2017, confirmant l'absence de dynamisme de l'IFER.

Ainsi, la majeure partie des ressources fiscales de la Région Grand Est correspond donc à une fiscalité sans pouvoir de taux. Il s'agit notamment là d'un des effets majeurs de la réforme de la fiscalité directe locale, pleinement entrée en vigueur à compter de 2011, et qui a attribué aux Régions des ressources fiscales dont les taux sont fixés au plan national, et des dotations de garantie, à la place des ressources fiscales antérieures (taxe professionnelle, et taxe sur le foncier bâti et non bâti).

En définitive, le Conseil Régional détient uniquement un pouvoir de taux sur les deux recettes suivantes :

- La **taxe sur les certificats d'immatriculation**, laquelle a généré en 2017 un produit de 181,8 M€, en hausse par rapport à 2016 (168,1 M€), du fait notamment d'un dynamisme de l'assiette. Pour mémoire, le processus d'harmonisation progressive des tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculation au sein de la Région Grand Est a débuté au 1^{er} janvier 2017, et s'étalera sur 3 ans, pour atteindre un tarif unique de 42 euros par cheval vapeur au 1^{er} janvier 2019 ;
- La **TICPE Grenelle** : En matière de TICPE, la Région est seulement en mesure de fixer les tarifs de la part Grenelle, lesquels s'établissent à 1,35 centime d'euro par litre pour le gazole, et de 0,73 centime d'euro pour le super. La TICPE Grenelle a ainsi généré un produit de 54,5 M€ en 2017.

Les deux ressources fiscales sur lesquelles la Région est encore en mesure de définir le taux représentent ainsi un produit de 236,3 M€ en 2017, soit moins de 15 % de ses ressources fiscales globales.

Ceci pourrait même encore être nuancé en précisant que, d'une part, les tarifs de la TICPE Grenelle correspondent aux tarifs plafonds fixés par la Loi, et que, d'autre part, les tarifs des cartes grises sont fixés dans le cadre du processus d'harmonisation. Par conséquent, la Région ne possède provisoirement plus aucun pouvoir de taux en matière de fiscalité jusqu'en 2019 inclus.

1.3.2 Une contribution au redressement des comptes publics qui affecte toujours le niveau des ressources versées à la Région par l'Etat

Depuis 2014, les collectivités locales subissent une baisse de leurs dotations afin de contribuer au redressement des comptes publics.

Lors de la première année de mise en œuvre de cette baisse des dotations, l'effort global avait été fixé à 1,5 milliard d'euros. Dans le cadre de cet effort global demandé aux collectivités locales, les Régions avaient participé à hauteur de 184 M€, dont une contribution de la Région Grand Est à hauteur de 16,367 M€.

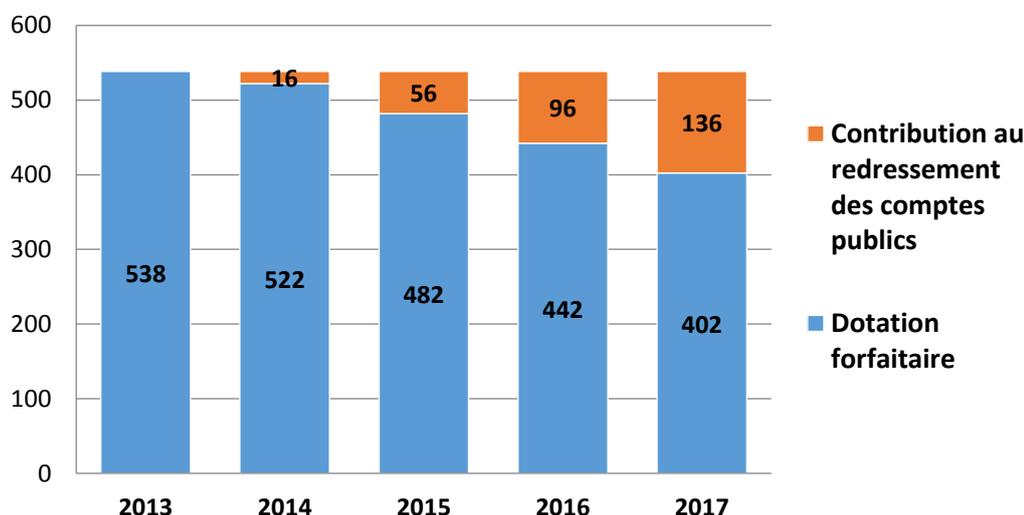
La loi de finances pour 2015 a toutefois amplifié l'effort financier demandé aux collectivités locales, en portant celui-ci à 3,67 milliards d'euros par exercice entre 2015 et 2017, dont 451 M€ pour les régions.

La répartition entre les Régions de l'effort financier global est effectuée au prorata des recettes réelles totales et hors prélèvement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), en incluant un dispositif dérogatoire pour les Régions d'Outre-Mer avec le calcul d'une quote-part.

La contribution de la Région Grand Est, qui s'est traduite par une diminution de sa dotation forfaitaire de la DGF, s'est ainsi élevée à 39,761 M€ en 2017, contre 39,903 M€ en 2016, et 40,026 M€ en 2015.

En fonction des diminutions successivement opérées, la dotation forfaitaire de la DGF perçue en 2017 par la Région Grand Est apparaît ainsi inférieure de près de 136 M€ à celle perçue en 2013.

Evolution de la Dotation forfaitaire de la DGF de la Région Grand Est (en M€)



Au total, les dotations représentent 715,4 M€ en 2017. Outre la dotation forfaitaire de la DGF (402,3 M€), elles comprennent :

- La **dotation de péréquation de la DGF** : 18,6 M€, en reconduction par rapport à 2016 ;

- La **Dotation Générale de la Décentralisation** (DGD) : 91,9 M€, contre 91,2 M€ en 2016 ;
- La **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle** (DCRTP) : 40,3 M€, en retrait par rapport à 2016 (46,3 M€). Depuis 2017, la DCRTP des Régions a en effet été intégrée au sein de l'enveloppe des variables d'ajustements, soit une mesure assez injuste car venant pénaliser les collectivités « perdantes » de la réforme de la taxe professionnelle ;
- La **Dotation Régionale pour l'Équipement Scolaire** (DRES) : 64,1 M€, en reconduction par rapport à 2016 ;
- Le **Fonds de Compensation de la Taxe sur la valeur Ajoutée** (FCTVA) : 49,7 M€, contre 32,6 M€ en 2016. 2017 constitue toutefois une année assez atypique en termes de FCTVA, puisque, outre le remboursement des dépenses éligibles réalisées en 2016 par la Région Grand Est (26,6 M€), la collectivité a également perçu en 2017, à titre de rattrapage, le FCTVA afférent aux dépenses réalisées en 2015 par les Régions Champagne-Ardenne et Lorraine (23,1 M€) ;
- Des **compensations** au titre de la fiscalité directe (y compris la CVAE) : 8,3 M€, auxquelles s'ajoute une compensation de 4,7 M€ versée par l'Etat pour le remplacement des trains Eurocités supprimés par ce dernier ;
- Un versement de 35,5 M€ au titre du **fonds exceptionnel de soutien en faveur des Régions**, et destiné à renforcer leurs dépenses en matière de développement économique (35,5 M€). Il s'agit d'une recette ponctuelle sur l'exercice 2017 qui, contrairement à l'engagement pris en Loi de Finances pour 2017 (article 149), n'entrera finalement pas dans la base de calcul de la fraction de TVA attribuée aux Régions à compter de 2018.

1.3.3 Les recettes diverses et l'emprunt

Outre les montants liés à la fiscalité et aux dotations, diverses recettes (fonds européens, recettes commerciales liées au transport, versements dans le cadre du Plan 500 000 en matière de formation, etc...) ont été perçues au cours de l'exercice écoulé, représentant un montant global de 205 M€, soit 6 % des ressources régionales.

L'emprunt complète ces ressources à hauteur de 6 % du total, le montant mobilisé s'établissant, hors opérations de gestion active de la dette, à 171,6 M€ en 2017.

1.4 Un encours de dette maîtrisé

Par délibération du 20 octobre 2017 et conformément à l'article L. 4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Plénière a donné délégation de compétences au Président pour la durée de son mandat en matière de recours à l'emprunt et de gestion des emprunts existants. Il est prévu qu'il soit rendu compte à l'assemblée de l'usage qui a été fait de cette délégation.

Conformément à ces dispositions règlementaires, l'objet de la présente partie du rapport est de rendre compte des différentes actions menées en 2017 en matière de gestion de la dette et de présenter la structure générale de l'encours de la dette au 31 décembre 2017.

1.4.1. Les opérations réalisées en 2017

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil Régional a consolidé un encours d'emprunt bancaire classique nouveau de 171,6 M€.

1.4.1.1. Les emprunts bancaires

Compte tenu de l'existence d'enveloppes d'emprunt bonifié sur des projets ciblés d'investissement proposées par des prêteurs institutionnels, la Région a assuré auprès de la Banque Européenne d'Investissement à des conditions avantageuses le financement de ses investissements.

Elle est également accompagnée par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement à taux zéro d'infrastructures durables au titre de l'enveloppe « Prêt Croissance Verte ».

Enfin, afin de profiter des opportunités offertes sur le marché, la Région a contractualisé des emprunts auprès des banques de la place à des conditions compétitives.

Les conditions financières de ces encours sont détaillées ci-après :

Etablissement	Objet	Année souscription du contrat	Taux		Durée	Montant
			Fixe	Variable Index et Marge		
Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne	Investissement	2016	0,89%		20 ans	40 000 000
Banque Postale	Investissement	2016		Euribor 3M +0,53%	15 ans	39 100 000
CRCA	Investissement	2003		Euribor 3M +0,03%	22 ans	26 711 411
CDC	PCV 0%	2017	0%		20 ans	20 217 000
CDC	Restructuration cité scolaire	2015		Livret A +0,60%	20 ans	2 000 000
BEI	Investissement	2016	0,934%		20 ans	40 000 000
Caisse d'Epargne Alsace	Investissements	2017	1,21%		20 ans	3 600 000
TOTAL						171 628 411

Trois enveloppes souscrites en 2017, de 30 M€ auprès du Crédit Mutuel, de 10 M€ auprès du Crédit Coopératif et un solde de 16,4 M€ d'une enveloppe de 20 M€ des Caisses d'Epargne sont mobilisables sur 2018.

1.4.1.2. Les lignes de trésorerie

Pour répondre à ses besoins de financement à court terme, la Région fait appel à des lignes de trésorerie. Les tirages effectués sur la ligne de trésorerie alimentent le compte courant au Trésor de manière à assumer les dépenses du jour. Selon les recettes et les dépenses attendues dans la journée, l'ajustement entre celles-ci est assuré par tirage ou remboursement de la ligne de trésorerie.

Au 31 décembre 2017, le montant total des lignes souscrites est de **165 M€** dont le détail est présenté ci-dessous :

Etablissement	Montant	Marges	Commission non utilisation	Commission d'engagement
La Banque Postale	115 M€	Eonia flooré +0,20%	Néant	0,05 %
SAAR LB	45 M€	Eonia non flooré +0,425%	0,05 %	0,10 %

1.4.1.3. L'exécution budgétaire

Le montant du remboursement du capital s'élève à 171,6 M€ en 2017, auquel s'ajoute un montant de 2,47 M€ au titre de la mise en réserve annuelle de l'amortissement de l'emprunt obligataire groupé contracté par l'ex-entité régionale Lorraine. En effet, l'ex-Région Lorraine avait participé en 2012 à une émission obligataire groupée à hauteur de 24,7 M€ à 10 ans. La totalité du capital est à rembourser in fine en novembre 2022.

Aussi, afin de remédier aux difficultés de gestion budgétaire tenant à l'amortissement in fine des emprunts obligataires et d'offrir une option de lissage de remboursement de ces emprunts, l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M71 a prévu à compter de 2013 la création d'un compte de dette permettant aux Régions de procéder annuellement à une mise en réserve des ressources nécessaires au remboursement in fine de la dette. La nouvelle écriture comptable permet donc d'amortir annuellement 2,470 M€ jusqu'à l'échéance du prêt. Ainsi, au bout de la 10^{ème} année, le montant à rembourser est intégralement disponible, indépendamment de l'évolution de la situation budgétaire. Cela évite un pic de remboursement en 2022. Cependant, il ne constitue pas un désendettement effectif tant que le remboursement de l'emprunt obligataire n'est pas intervenu. En conséquence, l'emprunt obligataire doit être intégralement pris en compte dans l'encours de dette jusqu'au remboursement de l'emprunt alors que 12,35 M€ ont été mis en réserve à ce titre depuis 2013.

Le montant payé au titre des intérêts relatifs à la dette à long terme s'élève à 49,3 M€ en 2017 contre 51,1 M€ en 2016 soit une baisse de 3,5% due au niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêt court terme situé en territoire négatif en 2017. Les autres charges (frais d'utilisation des lignes de trésorerie, opérations de couverture, frais divers) s'élèvent quant à elles à 10,7 M€ contre 10,0 M€ en 2016.

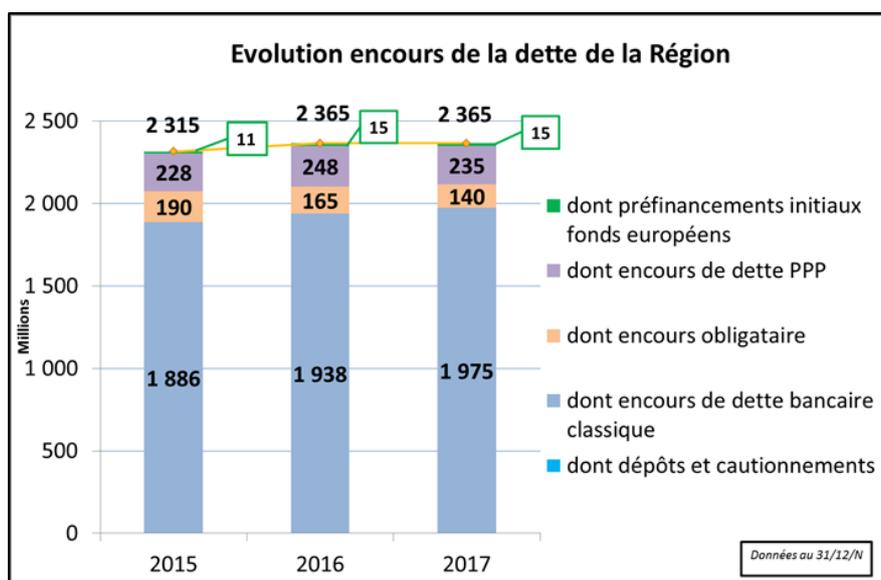
1.4.1.4. L'endettement annuel net et l'évolution de l'encours de dette

Avec la mobilisation d'un montant total de 171,6 M€ et un amortissement de la dette de 171,6 M€ dont :

- 134,1 M€ au titre de l'amortissement de l'encours bancaire,
- 25 M€ au titre du remboursement de l'encours obligataire,
- 12,5 M€ au titre de l'amortissement de l'encours PPP,

L'endettement net sur 2017 est donc nul.

L'encours de dette de la Région a progressé de 2,2% sur la période 2015-2017, avec un endettement net nul en 2017.



1.4.2. La structure générale de l'encours de la dette au 31 décembre 2017

1.4.2.1. Situation de l'encours de dette

L'encours de dette s'élève au 31 décembre 2017 à **2 364,8 M€**, réparti comme suit :

- 1 975,1 M€ au titre de l'encours de dette bancaire classique
- 139,7 M€ au titre de l'encours obligataire
- 235 M€ au titre de l'encours Partenariat Public Privé
- 15 M€ au titre des préfinancements initiaux (fonds européens)
- un montant marginal de 12 428 € au titre des dépôts et cautionnements.

Au regard de la classification Gissler, 96,5% de la dette de la Région est positionnée sur des taux fixes ou variables sur indice zone euro (classement 1A). 2,9% sont répertoriés sur des formules simples et sans effet de levier, notamment des emprunts à barrière simple sur Euribor dont la barrière activante se situe à 5% (sachant que l'Euribor 3 mois au 23/02/2018 est à -0,328%). En cas de franchissement, les emprunts de la Région seraient indexés sur des taux variables simples. Un encours d'un montant de 13,153 M€ contre 15,487 M€ en 2016 est répertorié 6F (encours en devises).

au 31/12/2017

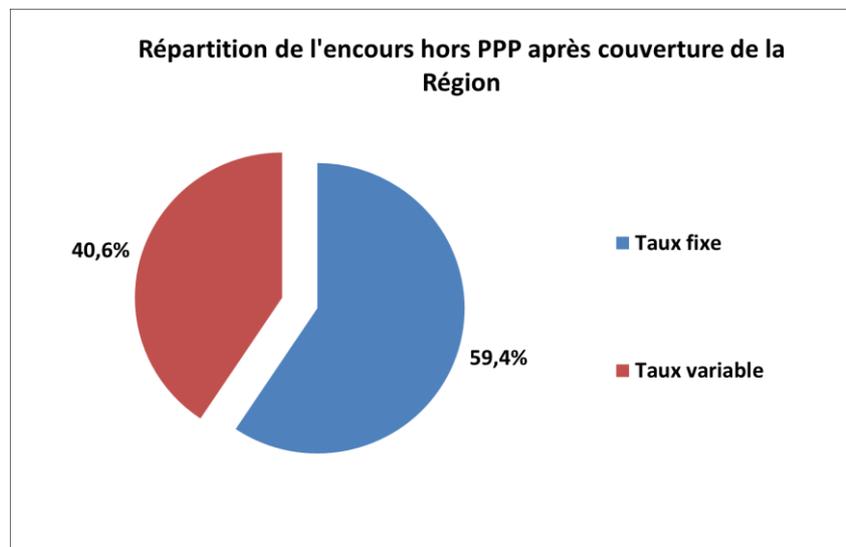
RISQUE CROISSANT

	1	2	3	4	5	6
A	96,5%					
B	2,9%					
C						
D						
E						
F						0,6%

RISQUE CROISSANT ↓

1.4.2.2. Répartition de l'encours de dette

La répartition de la dette régionale au 31 décembre 2017 est la suivante :

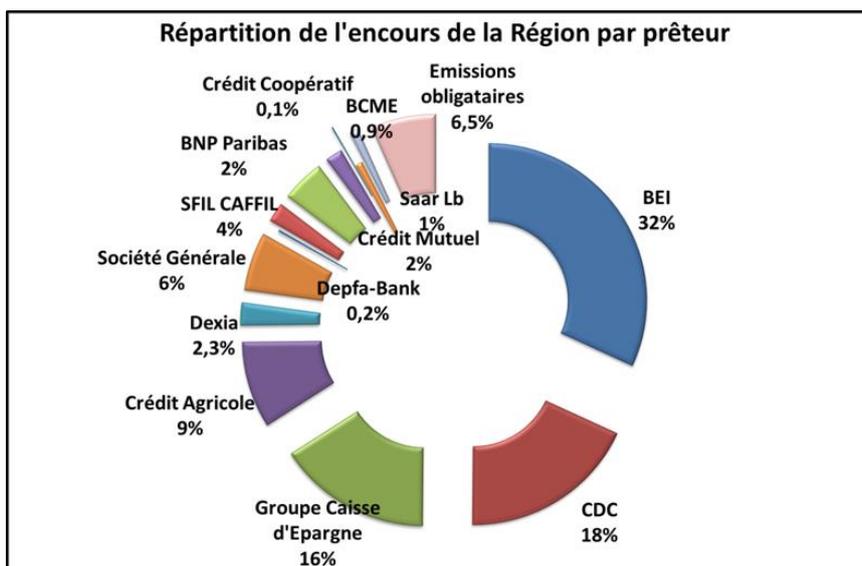


Au global au 1er janvier 2018, la part de taux fixe est de 59,4% et la part de taux variable de 40,6% soit dans les mêmes proportions qu'au 1er janvier 2017.

Le taux moyen pour l'exercice 2017 ressort à 2,16% après opérations de couverture contre 2,31% en 2016. Cette baisse s'explique par le niveau très bas des taux monétaires.

1.4.2.3. Partenaires bancaires

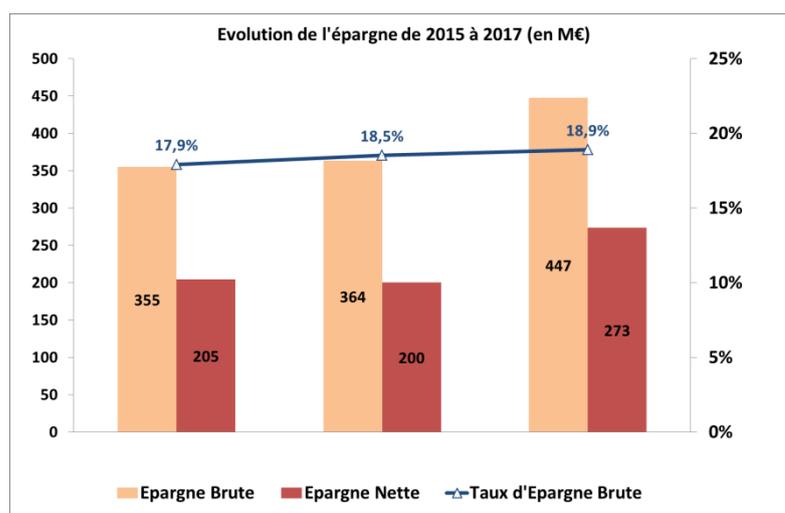
La Région dispose d'un panel étendu de partenaires financiers avec une représentation de 50% des prêteurs institutionnels, comme en 2017, soit 32% pour la BEI et 18% pour la CDC. Viennent ensuite le groupe Caisse d'Épargne à hauteur de 16% et le groupe Crédit Agricole à hauteur de 9%. L'encours obligataire a été ramené à 6,5% suite au remboursement d'un encours de 25 M€ en 2017.



1.4.3. Les indicateurs de gestion

Dès les orientations budgétaires pour 2017, l'exécutif a décidé de suivre une batterie des trois indicateurs clé pour apprécier la santé financière de la collectivité et de s'assurer que les grands équilibres budgétaires sont préservés.

- Le taux d'épargne brute**
 Ce ratio mesure la part de l'épargne dégagée sur les recettes de fonctionnement. L'objectif fixé par l'exécutif est d'atteindre en fin de mandat, un taux d'épargne brute de 20%. Ce taux brut à fin 2017 marque une progression de 0,4 points pour s'afficher à 18,9%.



- La capacité de désendettement
Ce ratio vise la capacité de la collectivité à rembourser sa dette. Exprimé en nombre d'années, ce ratio correspond à la durée nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité des emprunts contractés dans l'hypothèse théorique où elle consacrerait l'épargne brute au remboursement de la dette.
L'objectif sur la mandature est de rester sous le seuil de 7,5 années.

Au 31/12/2017, la capacité dynamique de désendettement s'améliore nettement du fait de 2 facteurs :

- la progression du taux d'épargne brute,
- la stabilisation de l'encours de la dette.

Ainsi, au 31/12/2017, la capacité dynamique de désendettement (CDD) est de 5,3 alors qu'elle stagnait à 6,5 depuis 2 ans.

- L'endettement annuel net
Cet indicateur suit l'augmentation de l'encours, d'un exercice à l'autre, déduction faite des amortissements de l'année.

Alors qu'en 2016 l'objectif était de contenir cet endettement annuel net entre 50 et 90 M€, l'exécutif s'est fixé en 2017 une cible plus contraignante : 0 endettement. De ce fait, l'emprunt mobilisé ne pouvait être supérieur au capital remboursé et s'est établi à 171,6 M€.

Les objectifs fixés pour ces 3 ratios ont été atteints et permettent à la collectivité d'afficher un bilan positif en termes d'équilibres financiers.

1.4.4. Le taux de mandatement

Le Président est autorisé, en dehors des décisions budgétaires, à opérer des virements entre chapitres dans la limite de 7,5% des crédits de paiement d'une section. Cette souplesse de gestion a pour objectif d'assurer un certain niveau de fongibilité entre les crédits de paiement de manière à faire face à des demandes de paiement anticipées ou des décalages de paiement intervenant au cours d'un exercice donné.

Cette procédure permet également d'optimiser la consommation des crédits de paiement votés.

L'utilisation de cette faculté suppose néanmoins que soit rendu compte à l'assemblée des mouvements opérés.

Les virements ont été réalisés après le vote de la dernière décision modificative et sont détaillés comme suit :

Virements de crédits effectués en section de fonctionnement :

	Chapitre	Intitulé	Montant
DEBIT	932	Enseignement	- 842 187,00 €
	935	Aménagement des territoires	- 1 350 000,00 €
	936	Gestion des fonds européens	- 3 018 973,00 €
	943	Opérations financières	- 750 000,00 €
	945	Provisions et autres opérations	- 450 000,00 €
CREDIT	930	Services généraux	+ 35 514,14 €
	931	Formation professionnelle et apprentissage	+ 2 000 000,00 €
	932	Enseignement	+ 1 350 000,00 €
	933	Culture, sports et loisirs	+ 6 672,86 €
	938	Transports	+ 3 018 973,00 €

Virements de crédits effectués en section d'investissement :

	Chapitre	Intitulé	Montant
DEBIT	900	Services généraux	- 170 000,00 €
	901	Formation professionnelle et apprentissage	- 90 000,00 €
	903	Culture, sports et loisirs	- 95 000,00 €
	909	Action économique	- 492 000,00 €
CREDIT	902	Enseignement	+ 170 000,00 €
	904	Santé et action sociale	+ 165 000,00 €
	905	Aménagement du territoire	+ 512 000,00 €

A l'issue de l'exercice budgétaire 2017, le taux global d'exécution s'élève à 96,5%, en nette amélioration par rapport à 2016 (92%).

1.5. Bilan patrimonial

En application de l'instruction M71, la Région Grand Est tient un inventaire comptable. Celui-ci est une photographie au 31 décembre de l'année de l'ensemble des ressources de la collectivité qu'elle utilise pour financer ses biens.

Etabli à partir du compte de gestion 2017 du payeur régional, le bilan de la Région Grand Est affiche un montant de **8,024 milliard d'euros**.

L'analyse du bilan de la collectivité, qui s'écarte en partie de la gestion privée (non prise en compte de certaines créances ou de certaines provisions), permet cependant de mesurer l'évolution de la structure du financement de la collectivité, dont, entre autres, son niveau d'endettement.

➤ Analyse de l'actif

L'actif est constitué d'immobilisations acquises par la Région (actif immobilisé), des créances et de la trésorerie (actif circulant).

L'actif brut diminué des dotations aux amortissements (2,169 M€) compose l'actif net comptable.

L'actif immobilisé s'élève pour 2017 à 7,653 milliards. Il représente plus de 95 % du montant total de l'actif net.

Les immobilisations incorporelles (subventions, logiciels, etc...) figurent au bilan pour un montant de 2,972 milliards d'euros. Ce poste est essentiellement composé des subventions d'équipement versées (2,936 milliards €).

La valeur des immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, véhicules, matériels informatiques, mobiliers, travaux et avances aux mandataires) s'élève à 4,550 milliards €. Ces immobilisations incluent des biens immobiliers propres comme les lycées, les matériels mis à disposition des lycées et ceux destinés au fonctionnement des services de la Région.

Le montant des immobilisations financières s'élève à 130 M€. Ces immobilisations sont composées pour partie des aides aux entreprises comme les avances remboursables.

L'actif circulant se monte en 2017 à 367 M€. Il comporte essentiellement les créances et les disponibilités.

ACTIF NET (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017
Immobilisations incorporelles nettes (subventions, logiciels)	2 973
Immobilisations corporelles nettes (terrains, constructions, équipements)	4 550
Immobilisations financières (titres et participations, prêts, dépôts et cautionnements)	130
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 653
TOTAL ACTIF CIRCULANT	367
Comptes de régularisations	4,3
TOTAL ACTIF	8 024

➤ **Analyse du passif**

Le passif du bilan retrace les ressources.

Il est composé pour l'essentiel de fonds propres qui s'élèvent à 5,429 milliards €. Ils incluent l'ensemble des ressources non empruntées dont dispose la collectivité pour exercer son activité.

Le reste du passif est constitué des dettes à long et court terme.

PASSIF (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2016
Fonds propres	5 429
Provisions pour risques et charges	2,3
Dettes à long terme	2 381,9
Dettes à court terme	0,183
Total dettes	2 565,3
Compte de régularisation	27,4
TOTAL PASSIF	8 024

1.6. Le résultat de l'exercice

Les dépenses totales de l'exercice 2017 s'établissent à 2 734,309 M€ (revolving inclus). Les dépenses ont été financées par 2 732,876 M€ de recettes.

Le résultat de l'exercice 2017 est de – 1,432 M€, correspondant à une diminution du fonds de roulement.

Le résultat global de clôture, tenant compte du résultat antérieur reporté et de la reprise du résultat de Chambley est à fin 2017 de 62,188 M€.

Le tableau ci-après détaille les flux financiers de l'exercice 2017 et modélise le financement des dépenses de la Région Grand Est.

	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement 1 860,613 M€	Recettes de fonctionnement 2 367,901 M€
	Frais financiers 59,8 M€	
	Epargne brute 447,5 M€	
Investissement	Dépenses d'investissement 627,7 M€	Epargne brute 447,5 M€
	Amortissement dette 174,1 M€	Recettes d'invest. 181,3 M€
		Emprunt 171,6 M€
		Diminution du fonds de roulement -1,432M€

1.7. Le bilan de la gestion des engagements pluriannuels

Le Conseil Régional vote chaque année des autorisations de programme (AP) en section d'investissement et des autorisations d'engagement (AE) en section de fonctionnement.

Les modalités de gestion de ces autorisations de programmes et autorisations d'engagements sont fixées par le règlement budgétaire et financier adopté par l'Assemblée Régionale le 30 mai 2016.

Les annexes IV C7 et C8 du document budgétaire présentent un tableau de la situation au 31 décembre 2017.

Cette annexe permet également de calculer le ratio de couverture des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement. Ce ratio traduit la capacité de couverture des AP ou AE affectées par les CP mandatés annuellement. Il traduit en nombre d'années le rythme de couverture de ces AP/AE et permet d'estimer la capacité d'engagement pluriannuelle de la collectivité. Il correspond à un indicateur de gestion, à simple caractère informatif.

L'année 2017 est une année particulière. En effet, il s'agit du dernier exercice d'exécution budgétaire sur trois outils informatiques de gestion budgétaire distincts, comportant des historiques et des règles de gestion distincts.

Un travail conséquent de fiabilisation du stock a été réalisé de manière à ce que seuls les montants affectés soient repris dans le nouveau logiciel financier unique GEF, hormis pour les AP/AE de projet qui bénéficient d'un traitement spécifique.

Au 1^{er} janvier 2017, le montant des AP affectées non couvertes par des CP réalisées au 01/01/2017 s'élève à 1 900 332 481,81 €.

Parallèlement, ce sont 609 667 863,95 € qui ont été mandatés au cours de l'exercice 2017.

Le montant proposé dans l'annexe C7 du document budgétaire, au titre des AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2017, autrement dit le stock restant à financer sur les engagements pris par la collectivité, tient compte du travail d'épure évoqué ci-dessus et donc des annulations et des désaffectations proposées.

Le stock d'AP est fixé au 31/12/2017 à 2 613 730 437,58 €.

Le ratio de couverture ressort, pour la Région Grand Est, à 4,29 au titre de l'exercice 2017. En d'autres termes, le stock en investissement est financé en un peu plus de 4 ans.

En fonctionnement, le stock d'AE affectées restant à financer au 01/01/2017 s'élève à 715 439 794,62 € pour un montant de crédits de paiement mandatés de 1 444 547 110,97 € en 2017.

Le montant proposé dans l'annexe C8 du document budgétaire, au titre des AE affectées non couvertes par les CP mandatés au 31/12/2017, autrement dit le stock restant à financer sur les engagements pris par la collectivité, tient compte du travail d'épure évoqué ci-dessus et donc des annulations et des désaffectations proposées.

Le stock d'AE est fixé au 31/12/2017 à 1 001 480 186,54 €.

Le ratio de couverture est de 0,69 au 31/12/2017.

En d'autres termes, le stock en fonctionnement est financé en un peu plus d'une demi-année.

2. Le bilan des interventions régionales

EMPLOI

Economie

En sus de la mise en œuvre des dispositifs en vigueur dans les trois ex-Régions en matière d'aides directes, d'ingénierie financière, de création et de reprise d'entreprise, d'actions collectives et d'économie sociale et solidaire, l'année 2017 a en particulier été dédiée :

- A l'adoption du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.
- Au lancement des AMI et des nouveaux dispositifs régionaux d'intervention en déclinaison du SRDEII.
- A la mise en place des Pactes Offensives Croissance Emploi (POCE), contrats de partenariats entre la Région et les groupements d'EPCI volontaires.

Aides directes aux entreprises et ingénierie financière

Tous les anciens dispositifs d'aide directe ont été maintenus jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2017 et ont permis d'accompagner plus de 1 800 entreprises en création, en développement, voire en restructuration, que ce soit dans leurs investissements ou leurs démarches à l'international.

66,8 M€ ont été mandatés en matière d'aides directes aux entreprises et d'ingénierie financière.

- Aides directes

Parmi l'ensemble de ces projets accompagnés en 2017, on peut notamment mettre en exergue :

- Le développement de l'entreprise **SUPERBA SAS**, sise à Mulhouse et spécialisée dans le secteur des machines textiles, qui a obtenu une aide au titre des projets structurants des grandes entreprises de 200 K€ pour son investissement matériel d'un montant de 3,3 M€ dans une orientation « industrie du futur »,
- Le développement industriel du site d'Obernai par la société **TRIUMPH INTERNATIONAL SA** qui a fait l'objet d'une aide au titre des projets structurants des grandes entreprises de 200 K€ correspondant à une dépense éligible de 2,6 M€.
- Le développement de l'usine **PSA** sur le pôle industriel de Trémery pour les programmes de R&D et d'industrialisation des nouveaux moteurs DVR et EBDT qui a bénéficié d'une aide de 9 M€ au titre du Pacte Lorraine correspondant à une dépense subventionnable de 144,5 M€.
- L'implantation d'une deuxième unité de production à Carling de la société **SNF COAGULANTS** qui a obtenu une aide au titre des grands projets de 375 K€ pour un investissement matériel d'un montant de 8,8 M€.

- Affectation d'une enveloppe de 700 K€ au titre de **Be Est Export** : prescription d'une prestation de diagnostic stratégique cofinancée par la Région et réalisée par une société d'accompagnement à l'international, ainsi que la mise en place d'un dispositif d'accompagnement post-diagnostic incitatif destinées à financer les premières dépenses de mise en œuvre de la stratégie d'internationalisation de l'entreprise.
- 33 dossiers ont bénéficié d'une aide au titre de **l'AMI « Economie numérique »** pour un montant de 4,4 M€.
- La 1^{ère} session de **l'AMI « Modernisation des PME »** a permis de soutenir 19 entreprises pour un montant de 1, 479 M€.
- Lancement du programme **« Accélérateurs PME Grand Est »** destiné à accélérer la croissance de PME dynamiques et à fort potentiel de développement en partenariat avec Bpifrance.
- Prise de participation dans la **SEM Haute-Marne Immobilier** pour 800 K€ suite à la loi NOTRe qui a contraint les Départements à céder deux tiers des actions qu'ils détiennent dans les SEM dès lors que celles-ci ont un objet social qui s'inscrit dans le cadre d'une compétence que la loi attribue à un autre niveau de collectivités territoriales.
- **Convention de développement économique du Grand Reims** pour l'aménagement de deux parcs d'activités pour une participation régionale de 695 K€.

Industrie du Futur

- 200 entreprises du Grand Est ont bénéficié d'un **diagnostic de performance industrielle**.
- **L'AAP « Déploiement de l'industrie du futur et de la ferme du futur »** a été lancé pour 900 K€ permettant à 150 entreprises et à 50 exploitations agricoles de bénéficier d'un diagnostic complet sur l'ensemble des leviers d'action d'amélioration de leurs performances.
- Une aide de 100 K€ a été octroyée pour l'organisation du **1^{er} salon tri-national « Industries du Futur »** à Mulhouse, salon de 4000 m² avec près de 150 exposants offreurs de solution et 45 conférences.
- Une aide de 88 K€ a été reconduite en faveur de la participation de la Région et d'une quinzaine d'entreprises régionales à la **« Foire de Hanovre »** dans le hall dédié aux solutions relatives à l'Industrie du Futur.

Attractivité et Internationalisation des entreprises

- Un financement de 152 K€ a été octroyé à l'occasion de la participation de la Région au salon **VIVATECHNOLOGY** à Paris dédié aux innovations de rupture.
- Au titre des **Salons Professionnels et Internationaux** 673 K€ ont été attribués.
- Au titre des anciens **dispositifs à l'export** 1,5 M€ ont été octroyés en faveur des entreprises du Grand Est.
- **L'Agence d'Attractivité de l'Alsace** a été soutenue à hauteur de 2,7 M€.

- Ingénierie financière

Dans la continuité des décisions prises dans le cadre de l'élaboration du SRDEII, et tout particulièrement la mise en œuvre d'un choc de financement :

- La création du **Fonds Régional de Garantie Grand Est** qui s'inscrit dans le partenariat avec Bpifrance. A partir d'une dotation nouvelle de 8 M€ et de la réutilisation des fonds disponibles au titre des Fonds de Garantie existants, ce nouveau fonds sera capable de garantir 175 M€ de prêts bancaires, et 10 M€ de prêts participatifs d'amorçage.

- La création des fonds « **Prêt de Développement Territorial** » et « **Prêt Croissance TPE** » gérés par Bpifrance Financement. A partir de 5 M€ de dotations régionales, ces fonds permettront d'accorder 25 M€ de prêts aux TPE et PME du Grand Est.

La création et la reprise d'entreprises

En matière d'interventions relevant de l'accompagnement à l'Artisanat et à la création-reprise, les opérations suivantes ont notamment été financées :

- *Aides à l'artisanat*
 - 1^{ère} session de l'**AMI « Artisanat de Demain »** qui a bénéficié à 33 entreprises artisanales pour un montant de 658 K€.
 - Convention cadre 2018/2020 signée avec la **FREEMA** (Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace) d'un montant de 93 K€.
 - **Soutien au CERFAV** (Centre Européen des Compétences des Arts Verriers) au titre des exercices 2017/2018 de 121 K€ pour la part Artisanat.
 - 207 K€ accordés au titre des **opérations de rénovation des commerces en zone rurale**.
- *Accompagnement à l'Artisanat et à la création/reprise d'entreprises*
 - Transfert de compétence **NACRE** pour le 1^{er} semestre 2017 pour 1,5 M€.
 - Soutien aux opérateurs de la création-reprise d'entreprises pour 4,3 M€.
 - Un montant de 150 K€ a été affecté pour le développement de **l'extranet Be Est Entreprendre** dédié au suivi des parcours des créateurs et repreneurs d'entreprise du Grand Est.
 - **Dispositifs BE EST Entreprendre « Parcours et Financement »** : validation des opérateurs pour la mise en place des dispositifs en 2018/2019 pour 5,5 M€.
 - Convention cadre 2018/2020 signée avec **la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat** dans le cadre du « Pacte régional pour l'Artisanat » d'un montant de 376 K€.
 - Soutien aux créateurs-repreneurs de Champagne-Ardenne au titre de la prime **ENVOL**, 157 bénéficiaires pour 983 K€ de primes accordées.

Economie Sociale et Solidaire

L'année 2017 a permis d'intervenir notamment :

- *en faveur des associations structurantes de l'écosystème du Grand Est pour un montant global de 1,8 M€ :*
 - Poursuite des conventions de partenariat 2015/2017 avec les opérateurs clés de l'écosystème Economie Sociale et Solidaire du Grand Est pour 692 K€ (CRESS GE, URSCOP EST, ADIE).
 - Soutien aux **CAE** (Coopératives d'Activités et d'Emplois) du Grand Est pour 431 K€.
 - Conventions d'objectifs avec le champ associatif au titre de l'**AMI têtes de réseaux régionales associatives** pour 268 K€.
 - Conventions d'objectifs avec les **Mouvements Associatifs** d'Alsace et de Lorraine pour 76 K€.
 - Soutien aux **GEDA** (Groupement d'Employeurs pour le Développement Associatif) pour 80 K€ sur le territoire Champagne-Ardenne.
 - **Conventions facilitateurs de clauses sociales** du Grand Est au titre de l'exercice 2017 pour 335 K€.

- *en faveur des actions de sensibilisation*
 - Conventions **DLA** (Dispositifs Locaux d'Accompagnement) pour 400 K€.
 - Soutien aux **manifestations de l'Economie Sociale et Solidaire** pour 48 K€.

- *en faveur de l'emploi*
 - 592 K€ au titre des anciens dispositifs à l'emploi (AREA, Lorraine emploi, Progress).
 - 1,481 K€ au titre du dispositif « **Grand Est Emploi Associatif** » qui a bénéficié à 71 associations.

- *en faveur du soutien aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire*
 - Au titre de l'AAP « **Fabrique à projets d'utilité sociale** », 84 K€ ont été attribués à 4 bénéficiaires.
 - Soutien aux **entreprises d'utilité sociale** pour 65 K€.
 - Attribution de **Bourses émergence SCOP** pour un montant de 472 K€.
 - **Soutien aux structures de travail pour personnes handicapées** pour 605 K€ (territoire Alsace).
 - Soutien aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire pour 317 K€ (territoire Lorraine).
 - Soutien aux micro-projets ADIE pour 83 K€ (territoire Alsace).

- *en faveur du soutien aux initiatives territoriales avec la 1^{ère} session de l'AMI « Initiatives Territoriales » qui a bénéficié à 14 structures pour 433 K€.*

Innovation, recherche

En sus de la mise en œuvre des dispositifs en vigueur dans les trois ex-Régions en matière d'innovation et de recherche, l'année 2017 a en particulier été dédiée :

- En matière d'innovation, à l'adoption du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et des nouveaux dispositifs déclinés.
- En matière de recherche, à la poursuite des CPER 2015-2020, à l'adoption des nouveaux dispositifs en matière de contrats doctoraux, de projets de recherche, de colloques scientifiques et de cultures scientifique et technique.

Innovation

En 2017 l'action régionale a été essentiellement dédiée :

- au **fonctionnement de l'écosystème** (Alsace innovation, SEMIA, incubateur Lorrain, Centres de Ressourcement Technologique, Pôles de compétitivité, grappes et clusters) à hauteur de 13,3 M€ d'engagements.
A noter, l'engagement régional en faveur du CEA Tech pour les plateformes MAPP et FFLOR qui s'est élevé à 634 K€ au titre du Pacte Lorraine ainsi qu'un montant de 1,6 M€ qui a été octroyé en faveur des pôles de compétitivité du Grand Est.
- aux **dispositifs existants d'aides aux entreprises ou aux laboratoires** dans le cadre de projets collaboratifs à hauteur de 3,3 M€ d'engagement ainsi que **les aides en faveur des Start-Up** pour un engagement régional de 845 K€.

La création du **nouveau Fonds Régional Innovation Grand Est** s'inscrit dans notre partenariat avec Bpifrance. Il a été doté de 11,7 M€ permettant la réutilisation des fonds disponibles au titre des Fonds Innovation existants. Ce nouveau fonds sera capable de soutenir près de 25 M€ de projets et d'investissements dans l'innovation. 5,85 M€ ont été d'ores et déjà versés.

Dans le cadre d'un appel à candidatures, l'Etat a proposé aux Régions françaises qui le souhaitent de mettre en œuvre conjointement avec l'Etat, et de financer à parité, un dispositif régional de développement économique qui repose sur trois actions du **Programme d'Investissements d'Avenir - PIA3** particulièrement orientées vers le développement des PME. L'Etat a confié l'instruction et le suivi de ces actions à « Bpifrance ». Ainsi un appel à projets « Grand Est – Projets Innovation – PIA 3 » a été lancé et doté de 15,5 M€ (10,3 M€ au titre du volet « innovation » et 5,2 M€ au titre du volet « filières »). Un montant de 5 M€ a été versé à BPI France sur le PIA 3 et 2,34 M€ au titre du solde du PIA précédent.

Recherche

En matière de recherche, l'année 2017 a d'abord été marquée par la poursuite des CPER 2015 – 2020, en particulier par la refonte, en lien avec les organismes de recherche, des processus d'identification des projets à accompagner sur les territoires de Lorraine et de Champagne-Ardenne.

La politique régionale en matière de recherche est déterminante pour la compétitivité, l'attractivité et le rayonnement du territoire ainsi dans la continuité des dispositifs mis en

œuvre à l'échelle des trois anciens territoires, la Région Grand Est s'est dotée en 2017 d'une politique harmonisée de dispositifs « soutien aux projets doctoraux » et « jeunes chercheurs et chercheurs de très haut niveau » qui ont pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle de jeunes chercheurs dans des secteurs considérés comme prioritaires par la Région et d'attirer des compétences de très haut niveau et à haut potentiel :

- Un montant de 4,4 M€ a été octroyé au titre du dispositif « soutien aux projets doctoraux ».
- Un montant de 1,5 M€ a été alloué au titre du dispositif « jeunes chercheurs et chercheurs de très haut niveau ».

Pour ce qui concerne les CPER :

- En Alsace, les projets de recherche ont été engagés depuis 2015.
- En Lorraine, ont été engagés 10 M€ pour la période 2017-2020 sur les 10 projets de recherches inscrits dans cinq programmes régionaux du CPER lorrain.
- En Champagne-Ardenne, ont été engagés 7,8 M€ pour la période 2017-2020 (9 « meta-projets » identifiés au CPER Champardennais).

Pour ce qui concerne la culture scientifique et technique, une somme de 1 M€ a été engagée et en matière de colloques, ce sont 321 K€ qui ont été engagés.

A noter entre autres plusieurs engagements :

- 1 M€ sur le projet « ROMEO » dans le cadre du « méta-projet PFEXCEL » dédié au soutien à des plateformes d'excellence.
- 180 K€ en faveur du projet FEERIX dans le cadre du soutien régional au Contrat Triennal.
- 120 K€ pour les chaires Gutenberg (projets hors contrats).
- 500 K€ pour le projet DA VINCI en vue du développement des projets de recherche robotique et clinique en partenariat avec le laboratoire I-Cube.

Volet immobilier

Les actions régionales dans le domaine de l'Innovation et de la Recherche se déclinent en trois orientations principales : le soutien au développement de projets innovants, le soutien aux structures d'innovation et de transfert de technologie, le soutien à la recherche. Ces actions sont pour la plupart dédiées au fonctionnement et à l'équipement des différentes structures d'innovation, mais elles concernent également des opérations d'investissement immobilier.

En 2017, plusieurs affectations ont été concrétisées pour mener des projets immobiliers dans le domaine de la Recherche et de l'Innovation, notamment :

- La poursuite de l'opération « FEERIX » à Illkirch-Graffenstaden ;
- L'ajustement du budget affecté à l'opération du CRITT Matériaux et Holo 3 sur le site du lycée Gutenberg à Illkirch-Graffenstaden.

Les investissements immobiliers destinés à la recherche émergent essentiellement au contrat de plan Etat-Région ou au Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

Parmi les opérations les plus importantes menées en 2017, on citera :

Dans le domaine de la Recherche :

- La fin des études de conception, la consultation des entreprises pour l'opération FEERIX avec un équipement de configuration unique au monde (Rhodotron) à Illkirch-Graffenstaden ;
- La poursuite du chantier du CRBS (Centre de recherche en Biomédecine) de Strasbourg ;
- La poursuite des travaux d'extension du laboratoire ISIS (Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires) à Strasbourg.

Dans le domaine de l'Innovation :

- L'opération du CRITT Matériaux et Holo 3, en phase travaux sur le site du lycée Gutenberg à Illkirch-Graffenstaden ;
- Les travaux de l'usine école, appelée EASE, pour « European Aseptic and Sterile Environment training center » à Illkirch-Graffenstaden (PIA) ;
- La programmation des travaux d'extension des locaux du CRITT IREPA LASER pour le projet Alsace 3D.

Formation professionnelle

Les dépenses consacrées par la Région à la Formation Professionnelle Continue ont représenté **208,97 M€** en 2017, permettant à 33 326 demandeurs d'emploi ou salariés en insertion de bénéficier d'un des dispositifs de formation continue.

L'offre de formation régionale couvrant l'ensemble des étapes d'un parcours de formation, les demandeurs d'emploi ont pu s'en saisir en fonction de leur situation :

- une étape préparatoire « initier et préparer les parcours vers la formation/emploi » : les publics n'ayant pas le niveau requis pour entrer directement en formation qualifiante, ont pu, au préalable, rejoindre une action qui leur permet de découvrir les métiers, de clarifier leur projet professionnel, d'acquérir le socle de connaissances et de compétences professionnelles et d'enclencher ainsi un parcours de formation ;
- une étape qualifiante « professionnaliser, qualifier » : des actions de formation qualifiantes ont été proposées aux demandeurs d'emploi, axées sur les métiers qui recrutent et au plus proche des territoires. Elles s'inscrivent principalement dans les Programmes Régionaux de Formation.

Le montant consacré par la Région à l'offre de formation dans le cadre du Programme Régional de Formation (offre « structurelle »), des actions dites « sur mesure » complémentaires au PRF et en réponse à des besoins conjoncturels, des programmes de formation contractualisés avec des « grands opérateurs » (CNAM, Université, etc....) s'élève à **114,62 M€**.

Pour sécuriser leurs parcours de formation, les stagiaires ont pu bénéficier :

- d'une rémunération mensuelle durant leur formation dont le montant est fixé par le Code du travail, lorsqu'ils étaient demandeurs d'emploi sans indemnité ;
- des aides complémentaires aux frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Parallèlement, la Région est restée à l'écoute des projets d'entreprises et de développement de territoires, qui interviennent tout au long de l'année, en soutenant des projets de formation sur mesure à travers notamment le Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi.

L'année 2017 a été marquée par la poursuite au 1^{er} semestre et au 2^{ème} semestre du Plan 500 000 qui a permis à la Région d'affirmer son rôle de pilote et d'insuffler une gouvernance efficiente et partagée autour d'un plan structuré autour de l'emploi. L'objectif du Plan 500 000 pour 2017 était de 8 645 places supplémentaires au socle de 54 162 places (33 450 portées par la région et 20 712 portés par Pôle Emploi) pour un montant de **22,75 M€**.

La question de l'orientation tout au long de la vie et de l'accompagnement des publics est intégrée dans ce volet. A noter que cela comprend toutes les actions liées à l'orientation active, la promotion des métiers, le service public régional de l'orientation, avec toutes les dimensions que celui-ci recouvre (évolution professionnelle, lutte contre les décrochages, soutien aux secteurs professionnels, etc...). Le soutien au fonctionnement des missions locales ainsi que les missions CARIF OREF (base offre de formation, professionnalisation, outils ressources documentaires et numériques) sont inclus dans cette partie.

Formations sanitaires et sociales

La Région a depuis le 1^{er} janvier 2005 compétence pour la mise en œuvre des formations sanitaires et sociales, notamment pour le fonctionnement des établissements de formation et pour le versement des aides aux étudiants.

En 2017, la Région Grand Est a consacré **105,08 M€** à cette compétence.

La Région a contribué au fonctionnement des instituts de formation en travail social à hauteur de **14,04 M€** et des instituts de formation sanitaire pour **73,34 M€**. La Région a également attribué près de 5 000 bourses et aides exceptionnelles et plus de 100 aides à la mobilité internationale aux étudiants des deux secteurs pour un montant de près de **14,2 M€**.

En investissement, la Région a consacré **3,5 M€**. Elle a contribué de manière ponctuelle à l'achat d'équipement pédagogique, informatique, et à l'acquisition d'un ou plusieurs scanners dans chaque institut de formation financé afin de permettre aux étudiants de numériser les pièces justificatives de leur demande de bourse en ligne.

Elle a également participé à quelques opérations de réaménagement de locaux à Nancy par exemple.

Agriculture

Après une phase de concertation des professionnels agricoles, l'année 2017 a été marquée par la finalisation et le déploiement de la politique agricole et forestière régionale redéfinie à l'échelle Grand Est.

- **Agriculture : préparer l'agriculture de demain**

En 2017, les 4 priorités que sont la compétitivité des productions, les marchés de proximité, l'innovation et le renouvellement des générations, ont été déclinées et déployées sous forme de :

- dispositifs à l'échelle Grand Est pour les thématiques transversales comme le soutien à l'installation, la promotion des productions régionales, le soutien à l'investissement des industries agro-alimentaires ou encore le progrès en agriculture.
- contrats de filières pour tenir compte des spécificités et de la diversité de la ferme Grand Est tout en renforçant le caractère structurant de la politique engagée. C'est le cas des filières d'élevage, de filières végétales spécialisées (horticulture, fruits et légumes, houblon) et de la filière équine.

Accroître la compétitivité par la modernisation de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole

En 2017, l'amélioration de la compétitivité des productions agricoles a mobilisé près de 4,116 M€ d'engagement de la Région, qui ont permis de lever 2,433 M€ de FEADER pour soutenir 407 projets d'investissement au sein des exploitations agricoles.

Ce plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (Pcae) couvre les domaines de l'élevage (construction et modernisation de bâtiments d'élevage, autonomie alimentaire des exploitations), la diversification de productions, la transformation dans les exploitations, ainsi que les investissements visant à la préservation de la ressource en eau et au changement des pratiques agricoles (optimisation de l'utilisation des intrants).

L'année 2017 traduit globalement un tassement de l'investissement dans les exploitations, qui résulte d'un affaiblissement des marges de manœuvre des exploitations après 3 années culturelles aux résultats négatifs.

Parallèlement, la Région Grand Est a également engagé en 2017 les derniers dossiers se rapportant aux anciens dispositifs et les premiers dossiers liés aux contrats de filière. A ce titre, il faut noter les engagements suivants :

- 393 161 € d'aides au bénéfice de 50 projets des filières fruits et légumes ;
- 144 912 € d'aides en faveur de 19 projets d'investissement de la filière horticole ;
- 604 000 € de soutien à la compétitivité de l'agriculture de montagne.

Le lien entre la production agricole et l'agroalimentaire étant très fort sur le Grand Est, avec une interdépendance marquée entre les différents maillons de l'amont à l'aval, la Région a également accompagné, au titre de sa politique agricole, 11 projets d'investissement industriel à hauteur de 3,748 M€ d'aides. Cet accompagnement conforte l'adéquation entre bassin de production et bassin de transformation et ancre localement la valeur ajoutée apportée aux productions régionales.

Reconquérir les marchés régionaux

S'agissant de l'ambition d'accroître les marchés et d'élargir les débouchés, l'exercice 2017 a été marqué par la conduite d'un cycle d'assises par filière et circuit de distribution qui a permis de dégager 5 axes stratégiques d'intervention :

- **Développer l'offre** en soutenant la production et la transformation,
- **Développer la demande** en accompagnant la promotion et la communication,
- **Développer les marchés** en suscitant le dialogue partenarial,
- **Développer les connaissances** en promouvant la montée en compétence par les formations et l'expertise,
- **Structurer et organiser l'offre** en optimisant la logistique.

Parallèlement au développement de ces orientations, la Région a poursuivi les soutiens à la promotion des productions régionales via :

- Le soutien à 38 opérations qui ont permis de mobiliser 1 M€. Ce volet intègre les stratégies de promotion attachées aux contrats de filière à savoir : la filière fruits et légumes, la filière horticole, et la filière équine.
- Le financement des plans d'actions 2017 des acteurs du secteur agro-alimentaire et de la qualité alimentaire a représenté plus de 411 K€ (AGRIA Grand Est, Club I3A, Alsace Qualité). Ces 3 structures portent les démarches et/ou marques collectives des produits régionaux (La Lorraine Notre Signature, Savourez la Champagne-Ardenne et Savourez l'Alsace Produit du Terroir).

Innover et accompagner la mutation des systèmes de production

La politique régionale en faveur de la mutation des systèmes en agriculture se structure autour de 2 objectifs prioritaires :

- structurer et encourager l'acquisition des connaissances .
- favoriser la diffusion des connaissances et accompagner les changements de pratiques/changements de systèmes.

Au plan opérationnel, la mise en œuvre de cet axe d'intervention s'articule notamment autour du dispositif Soutenir le progrès. En 2017, il a permis d'accompagner 57 projets et d'engager plus de 2,55 M€. Parmi ces opérations, une dizaine concernait spécifiquement des projets d'expérimentation en agriculture et viticulture, menés au sein de fermes ou plateformes expérimentales en Grand Est.

Parallèlement, en 2017, la Région a été retenue pour conduire le diagnostic prospectif Climagri qui doit permettre de mieux comprendre et anticiper les enjeux liés aux Gaz à Effet de Serre (GES), à la qualité de l'air et à l'énergie en agriculture, viticulture et forêt.

Enfin, l'exercice 2017 a permis de poser des jalons pour que cet axe politique prenne de l'ampleur en 2018 notamment avec :

- l'organisation des assises de la Recherche, du Développement et de l'Innovation (RDI), portées par la Chambre régionale d'agriculture ;
- la construction du plan ferme du futur ;
- l'accompagnement des premiers groupes opérationnels PEI dont l'objectif est de diffuser les pratiques innovantes sur l'ensemble du territoire Grand Est ;
- la formalisation d'une feuille de route régionale recherche développement innovation spécifique à la viticulture.

L'action régionale passe également par le soutien à l'animation, au développement, à la structuration et à la communication de l'agriculture biologique. En 2017, la Région Grand Est s'est engagée à hauteur de 492 K€ en sollicitant une réorientation du plan d'action vers des objectifs de structuration de filières (production transformation et mise en marché) de manière à permettre une valorisation optimisée des productions sous label AB et d'anticiper l'arrivée prochaine sur le marché des volumes nouveaux issus de conversions 2015.

En 2017, la collectivité a également fait le choix de s'inscrire dans le soutien à la dynamique de conversion à l'agriculture biologique, en s'engageant à hauteur de 3 millions d'€.

Recruter, installer des jeunes agriculteurs

Priorité transversale par nature, le renouvellement des générations en agriculture bénéficie de deux niveaux de soutien régional complémentaires :

- la mise en œuvre d'un ensemble des dispositifs spécifiques qui s'est traduite en 2017 par le soutien à :
 - 10 stages de pré-installation,
 - 63 diagnostics d'exploitation,
 - 188 projets d'installation soutenus en trésorerie,
 - 3 diagnostics de suivis post-installation,
 - 5 missions de repérage territorial.

A ce titre, l'exercice 2017 a été marqué par l'harmonisation de la Dotation Jeunes Agriculteurs qui bénéficie aujourd'hui d'un cofinancement du Conseil régional sur l'ensemble du territoire Grand Est.

- Les soutiens complémentaires dans le cadre des dispositifs transversaux qui se traduisent par des règles de majoration et /ou de priorisation de l'accompagnement des projets impliquant des jeunes agriculteurs.

Plan d'urgence pour l'agriculture

Consécutivement au plan d'urgence voté en octobre 2016 et doté de 5 millions d'euros, l'exercice 2017 a permis de soutenir 730 exploitations par l'attribution de 2 120 437 € d'aides au titre de l'année blanche bancaire, de l'accompagnement au diagnostic ou au conseil stratégique mais aussi pour soutenir les arboriculteurs durement touchés par le gel en début d'année.

- **Stratégie pour la filière forêt-bois**

L'année 2017 a été marquée par la signature du contrat de filière forêt bois entre la Région, l'Etat et les Interprofessions de la Forêt et du Bois, mettant en avant une stratégie régionale partagée avec l'ensemble des acteurs de la filière et qui s'inscrit dans la continuité des démarches régionales de développement existantes (notamment le programme régional forêt bois).

Dans le cadre des soutiens régionaux à l'animation, la structuration, le développement de la coopération entre les acteurs, la mise en place d'outils de suivi technique et économique, l'expérimentation, la promotion des métiers de la forêt et du bois, la Région a engagé une enveloppe pluriannuelle de 1,6 M€ pour accompagner la structuration de la filière et aboutir à la création d'une Interprofession unique sur le Grand Est d'ici fin 2018. Au titre de 2017, l'aide apportée aux Interprofessions s'est chiffrée à 779 K€.

Soutien à l'amélioration des peuplements forestiers et retour à la sylviculture

Les actions visant à l'amélioration de la gestion des espaces forestiers ont été poursuivies : opérations collectives menées en forêt privée pour dynamiser la sylviculture, opérations de reconstitution de peuplements pauvres ou dépérissant, développement de la certification forestière.

72 projets ont été déposés et retenus sur le périmètre Champagne-Ardenne et 57 dossiers concernant le retour à la sylviculture de la petite propriété forestière morcelée en Lorraine.

Optimisation de la collecte des produits forestiers

Le soutien à l'amélioration de la desserte forestière a fait l'objet d'un appel à projets en 2017 avec deux périodes de dépôt de dossiers : 54 dossiers ont été sélectionnés sur les périmètres Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne.

21 dossiers ont fait l'objet d'une participation financière de la Région, pour un montant total engagé de 375 K€, complétée par une participation financière de l'Etat et du FEADER.

Un appel à projets a été lancé en 2017 concernant l'aide à l'équipement des entreprises de mobilisation des produits forestiers. La Région a accompagné 37 entreprises à hauteur de 982 K€ d'aides régionales. Avec le cofinancement attendu du FEADER, le montant total des aides publiques attribuées est chiffré à 2 M€.

Développement du secteur de la transformation du bois

L'année 2017 a été marquée par la mise en place d'un nouveau dispositif régional de soutien aux entreprises de la première transformation du bois. Celui-ci vise à garantir un niveau de compétitivité de ces entreprises et à conserver la valeur ajoutée sur le territoire régional.

En 2017, la Région a accompagné 12 entreprises de transformation du bois pour un montant d'aides régionales engagées de 1,5 M€.

JEUNESSE

Les dispositifs spécifiquement dédiés aux jeunes et mis en œuvre dans les trois territoires ont été poursuivis en 2017, tout en faisant l'objet d'une évaluation qualitative et d'une harmonisation. La Région a continué ainsi à assurer les aides individuelles permettant aux jeunes et à leur famille de compenser une partie des dépenses de scolarité (manuels scolaires, équipement individuel des sections professionnelles notamment, fonds sociaux, aides ponctuelles à la restauration et à l'internat).

Les actions concernant l'animation de la vie lycéenne, les aides à la mobilité internationale, aux stages en entreprises à l'étranger et l'initiation au devoir de mémoire, ont été poursuivies, de même que la politique de prévention santé en direction des jeunes et des publics les plus éloignés de la prévention et des soins.

Les différents dispositifs mis en place pour répondre à des questions particulières – lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises, soutien aux projets portés par des jeunes, etc. – ont de même été maintenus au cours de

cette année de même que ceux permettant d'encourager et de valoriser l'engagement des jeunes dans la vie de la cité (Service Civique, etc.).

2017 a vu la mise en œuvre d'une stratégie régionale Jeunesse, conçue en étroite concertation avec les jeunes et l'ensemble des acteurs publics et privés de la Jeunesse présents dans l'ensemble des territoires. Le Parlement alsacien des Jeunes a été mobilisé pour être force de propositions tandis que des forums et des rencontres ont été organisés dans les trois anciennes régions, de manière à appréhender aussi finement que possible les besoins spécifiques des jeunes en fonction de leur lieu de vie. Cette stratégie très volontariste a pour priorité générique d'accompagner tous les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, en appréhendant cette question de manière transversale à l'ensemble des politiques publiques. Elle a donné lieu à la mise en place de dispositifs innovants et a emprunté la voie de l'expérimentation.

Apprentissage

Les effectifs de l'année scolaire 2016-2017 s'élevaient à 38 322 apprentis dont 15 408 de niveau V et 9 306 de niveau IV, ce qui correspond à une augmentation de 2,74 %. La baisse des effectifs se poursuivait néanmoins à la rentrée 2016 pour affecter particulièrement les formations de niveaux V (- 1,84 %) et IV (- 2,59 %).

C'est pourquoi l'objectif est encore de soutenir prioritairement l'accès à l'apprentissage des jeunes vers les niveaux V et IV. Différentes actions sont mises en œuvre en ce sens et les ouvertures de formations relevant des premiers niveaux de qualifications et répondant aux besoins des professions sont privilégiées dans le cadre de l'aménagement de la carte des formations

En 2017, la Région a consacré **156,02 M€** à l'apprentissage.

Les subventions de fonctionnement versées au CFA représentent **106,9 M€**. Ces subventions intègrent le financement des classes d'apprentis mais aussi de DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance) et le soutien à l'apprentissage transfrontalier.

Le financement du développement et de la qualité de l'apprentissage s'élève quant à lui à **10,1 M€**. Cet axe englobe :

- le programme qualité des CFA (8 M€) ;
- la lutte contre les ruptures de contrats (0,6 M€) ;
- la mobilité européenne des apprentis (0,07 M€) ;
- le financement des développeurs de l'apprentissage (1,4 M€).

10,3 M€ ont été versés au titre des aides aux apprentis dont 8,7 M€ pour les aides transport/restauration/hébergement/fonds social et 1,6 M€ pour le 1^{er} équipement professionnel.

Les aides aux employeurs d'apprentis, qui comprennent la Prime Régionale à l'Apprentissage (PRA) et l'Aide au Recrutement d'un Apprenti supplémentaire (ARA), s'élèvent pour leur part à **20,82 M€**. 18 721 aides ont été versés au titre de la PRA et 6 386 aides ont été versées pour l'embauche d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire.

0,2 M€ ont été mobilisés pour les épreuves mondiales des Olympiades des Métiers qui se sont tenues à Abu Dhabi (attribution d'une médaille d'or en menuiserie à un jeune du Grand

Est). **0,1 M€** ont par ailleurs été consacrés à la promotion de l'apprentissage pour la mise en place d'une campagne de communication sur l'apprentissage Grand Est.

En termes d'investissement, la Région a participé au financement de travaux dans les CFA et aux achats d'équipements pour un montant total de **7,6 M€**.

Une concertation est engagée avec les Organismes Collecteurs de Taxe d'Apprentissage (OCTA) afin, d'une part, d'aboutir à une répartition plus équitable des fonds libres entre CFA et d'autre part, pour optimiser l'affectation des crédits mobilisables au titre de la politique qualité que la Région.

Formations transfrontalières

La Région a consacré près de **4 M€** en 2017 pour le financement de 58 nouveaux contrats d'apprentissage transfrontalier, de développeur de l'apprentissage transfrontalier, de 1 000 demandeurs d'emploi formés en transfrontalier, d'aides à la mobilité et également d'outils de communication nécessaire pour faire connaître les opportunités d'emploi transfrontalier.

L'année 2017 s'est focalisée sur la mise en œuvre du projet INTERREG V Réussir sans frontière avec nos 33 partenaires français et allemands qui est une vraie réussite pour le Rhin supérieur, la mise en place de développeurs de l'apprentissage transfrontalier, la co-construction avec les délégués territoriaux et ses partenaires institutionnels frontaliers de formations calées sur les besoins des territoires.

Volet immobilier - CFA publics et bâtiments régionaux abritant des CFA privés

Dans le domaine des bâtiments régionaux, certains CFA privés sont hébergés dans des bâtiments propriétés de la Région et pour lesquels la Région intervient en qualité de propriétaire (travaux d'investissement, maintenance lourde ou gros entretien), le fonctionnement courant relevant en principe de l'établissement concerné.

En 2017, plusieurs affectations de crédits sont intervenues pour mener à bien des projets d'investissement immobiliers :

- Les études de programmation et de conception pour le CEPAL à Nancy (3,3 M€) ;
- L'engagement de travaux de petite maintenance nécessaires au maintien et à l'amélioration du parc immobilier dans ce domaine intervention (0,580 M€).

La consommation de crédits a porté principalement sur :

- Le lancement des études de programmation pour la construction du CEPAL à Nancy ;
- La poursuite des études pour les travaux de gros entretien (VMC et traitement des façades) du CFA de Châlons ;
- La poursuite de programme de travaux d'entretien et de maintenance notamment pour les CFA Lorrains.

Lycées

S'agissant des crédits destinés aux lycées (hors opérations immobilières), ces moyens ont d'abord été destinés à assurer le fonctionnement matériel des 355 établissements scolaires (publics et privés sous contrat) rattachés à la nouvelle région. Ces établissements accueillent au total quelques 218 000 lycéens à la rentrée 2017. Dans le respect de l'autonomie des établissements, les dotations de fonctionnement pour l'exercice ont été calculées en tenant compte des spécificités de chaque site, des effectifs accueillis et des contraintes réglementaires en matière de maintenance et de sécurisation des locaux et des équipements. La Région a alloué les moyens financiers en fonctionnement aux lycées privés sous contrat sous forme de versement des deux forfaits d'externat prévus par la loi. La qualité du réseau de restauration et d'internats scolaires a également été assurée ainsi que l'égalité d'accès des élèves à ces services par le biais de tarifs en voie d'harmonisation selon les territoires. En ce qui concerne les crédits destinés à l'investissement mobilier consacré aux lycées publics et les investissements dans les lycées privés sous contrat, ils ont permis :

- de poursuivre l'adaptation des lycées à l'ère du numérique : postes informatiques, serveurs, Espace Numérique de Travail (ENT) ;
- de moderniser encore l'outil de formation offert aux élèves, notamment dans les sections professionnelles.

La Région a déployé ces crédits d'investissement prioritairement par le biais de marchés publics, garantissant une plus grande homogénéité des outils sur un ou plusieurs territoires, mais également par délégation de crédits aux établissements. L'action régionale en la matière a été guidée par le souci permanent d'offrir aux élèves les meilleures conditions pour leur réussite scolaire.

L'outil de travail en place dans les lycées, notamment les plateaux techniques ou les réseaux d'ateliers spécialisés ont été, là où cela est possible, mutualisés entre lycées et ouverts à d'autres catégories d'apprenants, renforçant ainsi l'objectif partagé avec les acteurs de l'éducation d'ouvrir les établissements à tous les profils de formations initiales et continues. Par ailleurs, la Région a poursuivi ses actions en faveur de l'investissement dans les établissements privés sous contrat d'association avec le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture, que ce soit pour les travaux ou pour l'équipement (mobilier, pédagogique, informatique).

En outre, la première vague du lycée « 4.0 », lancée à la rentrée de septembre 2017, a concentré la majeure partie des nouvelles inscriptions en investissement au titre du budget 2017. Il a concerné 49 lycées publics et privés. Dans les lycées publics, des infrastructures WIFI (environ 2000 bornes WIFI et 300 commutateurs) permettant l'accès des périphériques personnels ainsi que ceux maîtrisés des établissements, ont été déployées. L'installation des bornes WIFI a nécessité des travaux de câblage afin de couvrir les zones pédagogiques. 340 Vidéoprojecteurs Interactifs (VPI) à focale courte ont été également déployés afin de pouvoir projeter et travailler sur les ressources numériques. Les lycées privés de leur côté ont été subventionnés afin de déployer les infrastructures WIFI dans leur établissement.

Chaque établissement a pu sélectionner ses manuels numériques suivant le catalogue d'un libraire. Enfin, la Région a proposé aux lycéens l'acquisition de périphériques personnels (tablette ou ordinateur portable) à partir d'un marché afin de disposer de tarifs avantageux, tout en proposant une participation financière (225 € par lycéen), et d'un échelonnement du paiement si besoin. Les établissements ne faisant pas partie du projet « manuels numériques » ont perçu des dotations informatiques classiques en ordinateurs et VPI. Tous

les établissements se sont vu mettre à leur disposition un Espace Numérique de Travail (ENT).

Le patrimoine immobilier des lycées : construction, restructuration et maintenance

Dans le domaine des lycées pour l'année 2017, la priorité a été donnée aux plans d'actions d'investissements dans les établissements en PPI (plan pluriannuel d'investissements) et en PPM (plan pluriannuel de maintenance) en considération des problématiques de conformité technique des bâtiments (sûreté, sécurité incendie, hygiène-sanitaire), de mise en accessibilité des locaux aux diverses situations de handicap, d'amélioration des performances environnementales des lieux et les exigences d'équité territoriale pour favoriser la qualité de l'enseignement ainsi que pour l'amélioration des conditions de travail des agents de la Région.

En 2017, ce patrimoine bâti comprenant 2 840 bâtiments de lycées publics et représentant près de 5,2 Mm² de SHOB, a bénéficié au titre des dépenses d'investissements en autorisations de programmes pluriannuelles et en crédits de paiement, réparties territorialement pour les douze agences régionales, des volumes financiers suivants :

En matière d'inscriptions au budget :

- **217,960 M€ d'autorisation de programme (AP)** nouvelles pour répondre à un besoin croissant et durable d'opérations pluriannuelles d'investissements (72,250 M€) et de maintenance (145,710 M€) réalisées sur plusieurs exercices ;
- **22,993 M€ d'autorisation d'engagement** en fonctionnement (AE), afin de répondre aux besoins soutenus et récurrents de petite maintenance et d'entretien des bâtiments scolaires (principalement marchés annuels en accord-cadre avec marchés subséquents ou à bons de commande reconductibles sur quatre années).

En 2017, les crédits de paiement (CP) ont mobilisé 135,064 M€ pour la gestion du patrimoine immobilier des lycées, répartis comme suit :

- 61,656 M€ réalisés au titre du PPI pour des opérations immobilières d'importance sous forme de construction, reconstruction, réhabilitation/extension et rénovation complète de bâtiments ;
- 49,702 M€ réalisés au titre du PPM pour des travaux annuels lourds de maintenance dont la finalité a été principalement de maintenir à niveau les établissements et accompagner les évolutions réglementaires tant en matière de sécurité incendie que d'accessibilité ;
- 23,706 M€ mobilisés pour les interventions courantes relevant de l'entretien courant dans les bâtiments scolaires, ainsi que pour l'amortissement des investissements contractés avec des partenaires privés pour cinq lycées lorrains construits et exploités par ceux-ci, et pour quinze lycées alsaciens sous contrat de performance énergétique.

Pour mémoire, la Région est parvenue en parallèle à concrétiser l'optimisation de l'occupation de surfaces et l'engagement d'investissements pour les besoins des services de la collectivité, ce qui s'est traduit de manière bénéfique par un fort recul des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de fonctionnement pour des bâtiments Régionaux.

La poursuite de la fiabilisation des prévisions de crédits d'investissement en réseau avec douze agences territoriales et de la planification des différents projets dans un contexte réaliste pour chacun d'entre eux, et la recherche d'une prévision budgétaire pluriannuelle fine à l'échelle de la Région Grand Est, en considération des objectifs de travaux prioritaires, devraient permettre d'espérer pour l'année 2018 un taux d'exécution comparable aux années précédentes pour les programmes PPI et PPM.

Les principales opérations de restructuration et travaux annuels lourds de maintenance en matière de « sécurité incendie » portent leurs fruits, car seuls cinq établissements restent sous le coup d'un avis défavorable des commissions de sécurité (parfois lié à un seul bâtiment), sachant qu'ils font toutefois déjà l'objet d'une programmation de travaux en cours de réalisation.

Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) ont été validés par l'Etat en décembre 2015 pour le secteur de l'Alsace, en janvier 2016 pour le secteur de la Lorraine et en avril 2016 pour le secteur de la Champagne-Ardenne. Le coût de la mise en accessibilité affiché dans les trois Ad'AP était estimé globalement à 86,2 M€, sachant que des diagnostics complémentaires sont conduits pour intégrer diverses évolutions. La mise en œuvre du programme se fait sur 9 ans (trois périodes de 3 ans jusqu'à l'échéance en 2024). L'année 2016 avait été principalement une année d'études pour les lycées prévus en première période. 2017 a permis de poursuivre cette action avec la consultation des entreprises et le démarrage des travaux. Globalement, 44 sites ont été concernés (totalement ou partiellement) par des travaux de mise en accessibilité en 2017. Parmi ceux-ci, 14 nouveaux sites ont déjà été rendus accessibles.

En 2017, l'action en faveur de la maîtrise des dépenses énergétiques a permis la poursuite du contrat de performances énergétiques conclu sous la forme d'un partenariat public-privé sur le secteur de l'Alsace (15 lycées concernés) ainsi que la poursuite des contrats d'exploitation des installations de chauffage de 28 lycées sur le secteur de l'Alsace, de tous les lycées du secteur de la Lorraine et de 20 lycées sur le secteur de la Champagne-Ardenne. Une nouvelle chaufferie bois a été mise en service au lycée Jean Jaurès à Reims et un contrat d'exploitation a été mis en place. Enfin, plusieurs études ont été menées sur l'approvisionnement en chaleur des lycées Poincaré, Cyfflé, Jeanne d'Arc et Loritz à Nancy avec une comparaison de plusieurs scénarii dont celui du raccordement au réseau de chaleur de la Métropole Grand Nancy. Ces études permettront une prise de décision en 2018.

Les crédits au budget 2017 ont permis notamment d'engager ou de poursuivre, outre de très nombreuses opérations de maintenance, les opérations majeures suivantes :

Agence de Saverne – Haguenau :

- **Molsheim – Schneider** : restructuration cuisine pédagogique pour un coût prévisionnel d'opération de 0,93 M€ ;
- **Sarre-Union – Imbert** : suite opération amélioration efficacité énergétique ateliers – opération relancée pour un coût prévisionnel d'opération de 1,4 M€ ;
- **Haguenau – Heinrich-Nessel** : restructuration ateliers A1 et A2 et agence comptable pour un coût prévisionnel d'opération de 20 M€ dont une phase d'études à hauteur de 3,810 M€ ;
- **Phalsbourg – Erckmann Chatrian** : cofinancement régional pour les travaux de réhabilitation demi-pension pour un coût prévisionnel d'opération de 2,0 M€, au profit du CD57 ;
- **Bouxwiller – Zeller** : restructuration demi-pension pour un coût prévisionnel de subvention au profit du CD67, de 0,74 M€.

Agence de Sélestat :

- **Colmar – Bartholdi** : restructuration du lycée – Tranche Ferme (TF) : bât 3 - Tranche Conditionnelle 1 (TC) : demi-pension et surfaces nouvelles, TC2 : réhabilitation bâtiments 1 et 2 externat salles de sciences - coût prévisionnel d'opération : 16,14 M€ ;
- **Sélestat – Schwilgué** : restructuration anciens ateliers - coût prévisionnel d'opération : 4,4 M€ ;
- **Colmar – Blaise Pascal** : restructuration du gymnase « pont rouge », optimisation des équipements activité sportive, pour un coût prévisionnel d'opération de 1,8 M€ ;
- **Colmar – Blaise Pascal** : restructuration avec mise en sécurité des ateliers pour un coût prévisionnel d'opération de 4,4 M€ ;
- **Obernai – LEGTA** : bâtiment agro-équipement pour un coût prévisionnel d'opération de 1,8 M€.

Agence de Mulhouse :

- **Mulhouse – Lavoisier** : restructuration aménagement intérieur du bâtiment C suite PPM isolation extérieure pour un coût prévisionnel d'opération de 3,3 M€ ;
- **Altkirch – Henner** : restructuration de la demi-pension - coût prévisionnel d'opération : 1,9 M€ ;
- **Mulhouse – Montaigne** : restructuration de la demi-pension - coût prévisionnel d'opération : 4,2 M€.

Agence de Strasbourg :

- **Illkirch-Graffenstaden – Pôle Excellence Hôtelier Dumas et CEFPPA** : restructuration, réhabilitation et extension – création pôle hôtelier excellence - coût prévisionnel d'opération : 35,7 M€ ;
- **Schiltigheim – Mathis** : reconstruction demi-pension et vie scolaire et subvention gymnase pour un coût prévisionnel d'opération de 6,2 M€ ;
- **Strasbourg – Couffignal** : transfert administration au bâtiment E et restructuration bâtiment B pour un coût prévisionnel d'opération révisé à 1,6 M€ ;
- **Strasbourg – Kléber** : achèvement de la restructuration de la demi-pension (espaces extérieurs) pour un coût prévisionnel d'opération de 8,5 M€.

Agence de Châlons-en-Champagne :

- **Avize – Viti campus (lycée viticole)** : restructuration partielle pour un coût prévisionnel d'opération de 7,9 M€ ;
- **Reims – Jaurès** : restructuration et extension - coût prévisionnel d'opération : 32,5 M€ ;
- **Fayl-Billot – Horticole (LA)** : restructuration bâtiment ENOV (Ecole Nationale d'Oséiculture et de Vannerie) pour un coût prévisionnel d'opération de 5,0 M€ ;
- **Châlons en Champagne – Oehmichen** : quai de chargement du pôle « transport » pour un coût prévisionnel d'opération de 0,2 M€ ;
- **Somme-Vesle – Lycée agricole** : station d'épuration à hauteur de 1,8 M€, et restructuration de la demi-pension compris rénovation thermique pour un coût prévisionnel d'opération de 7,2 M€ ;
- **Reims – Arago** : restructuration demi-pension et administration, rénovation thermique et accessibilité pour un coût prévisionnel d'opération de 6,0 M€ ;
- **Reims – Clémenceau** : restructuration demi-pension et restructuration partielle pour un coût prévisionnel d'opération de 6,0 M€ ;

- **Reims – Eiffel** : construction d'un restaurant pédagogique pour un coût prévisionnel d'opération de 3,4 M€ au sein d'une opération globale de restructuration estimée à 13,1 M€.

Agence de Charleville-Mézières – Verdun :

- **Charleville-Mézières – Malaise** : restructuration des ateliers pôle scientifique et filière « prêt à porter » pour un coût prévisionnel d'opération de 21,7 M€ ;
- **Revin - Moulin** : achèvement de la reconstruction du lycée pour un coût prévisionnel d'opération ramené à 43,5 M€ ;
- **Vouziers – Masaryk** : construction d'une demi-pension commune (via CD 08) pour un coût prévisionnel de subvention au profit du CD08 de 1,0 M€ ;
- **Charleville-Mézières – Bazin** : rénovation de l'enveloppe bâtiments E1 et E2 pour un coût prévisionnel d'opération de 9,5 M€ ;
- **Charleville-Mézières – Etion** : reconstruction de 6 logements pour un coût prévisionnel d'opération révisé à 1,6 M€ ;
- **Charleville-Mézières – Monge** : reconstruction demi-pension, restructuration RDC Bât A pour un coût prévisionnel d'opération de 7,9 M€ ;
- **Rethel – Lycée Agricole** : réhabilitation du gymnase et du centre équestre pour un coût prévisionnel d'opération de 6,0 M€.

Agence de Troyes – Chaumont :

- **Chaumont - Decomble** : restructuration de l'établissement du site Ashton pour un coût prévisionnel d'opération de 50,9 M€, et construction d'un gymnase type B en partenariat avec la ville de Chaumont, pour un coût prévisionnel d'opération de 5 M€ ;
- **Chaumont – Bouchardon** : achèvement de la reconstruction et restructuration du lycée pour un coût prévisionnel d'opération de 50,8 M€ ;
- **Bar sur seine : Val Moré** : restructuration des ateliers - coût prévisionnel d'opération : 13,5 M€ ;
- **Romilly sur Seine – Diderot** : restructuration des ateliers (2^e phase) pour un coût prévisionnel d'opération de 5,0 M€ ;
- **Troyes – Chrestien de Troyes** : rénovation thermique de l'externat pour un coût prévisionnel d'opération de 6,4 M€ ;
- **Chaumont - De Gaulle** : restructuration de la demi-pension - coût prévisionnel d'opération : 6,0 M€.

Agence de Thionville-Longwy :

- **Longwy – Mézières** : restructuration et rénovation des locaux d'externat (1^{ère} et 2^e tranche) pour un coût prévisionnel d'opération de 55,7 M€ ;
- **Thionville – Campus de la Briquerie** : restructuration des internats pour un coût prévisionnel d'opération de 8,7 M€, et extension - restructuration d'ateliers, construction atelier chaudronnerie pour un coût prévisionnel d'opération de 6,0 M€ ;
- **Hayange – Bastié** : extension et restructuration - coût prévisionnel d'opération : 8,7 M€ ;
- **Thionville – Charlemagne** : restructuration de l'externat pour un coût prévisionnel d'opération de 3,6 M€ et restructuration de la salle de sports pour un coût prévisionnel d'opération de 1,5 M€.

Agence d'Epinal :

- **Epinal – Lapicque** : restructuration externat pour un coût prévisionnel d'opération de 12,0 M€ ;

- **Contrexéville – Mendès France** : rénovation internat et plateau technique (2^e tranche) pour un coût prévisionnel d'opération de 3,5 M€ ;
- **Gérardmer – Chardin** : 1^{ère} restructuration internat (clos couvert), aménagement locaux provisoires, 2^e tranche (aménagement intérieur) pour un coût prévisionnel d'opération de 6,5 M€ ;
- **Epinal – EREA GeorGIN** : restructuration de la demi-pension - coût prévisionnel d'opération : 1,9 M€.

Agence de Metz :

- **Metz – Vincent** : restructuration de l'internat pour un coût prévisionnel d'opération de 8,0 M€ ;
- **Sarreguemines – Lazard** : création réhabilitation d'une demi-pension pour un coût prévisionnel d'opération de 5,0 M€ ;
- **Château Salins – Val de Seille** : rénovation de la salle de sports pour un coût prévisionnel d'opération de 1,6 M€.

Agence de Nancy :

- **Tomblaine - Varoquaux** : reconstruction du pôle biologie et microbiologie pour un coût prévisionnel d'opération de 12,0 M€ ;
- **Flavigny Sur Moselle – Erea** : restructuration des internats externats et logements de fonction 1^{ère} et 2^e tranche pour un coût prévisionnel d'opération de 13,0 M€ ;
- **Nancy – De la Tour** : accessibilité et rénovation de l'internat pour un montant prévisionnel d'opération de 0,6 M€ ;
- **Toul – Majorelle et Toulouis** : 1^{ère} et 2^e tranche, restructuration des lycées Toulouis, 1^{ère} tranche : site Cugnot, pour un coût prévisionnel d'opération de 38,0 M€ ;
- **Vandoeuvre – Callot** : restructuration de la demi-pension pour un coût prévisionnel d'opération de 3,2 M€ ;
- **Malzéville – Mathieu de Dombasle** : restructuration d'internat pour un coût prévisionnel d'opération ramené à 4,9 M€.

Agence de Saint-Dizier – Bar le Duc :

- **Bar le Duc – Philippe de Vilmorin** : construction d'un pôle agroalimentaire pour un coût prévisionnel d'opération de 6,7 M€.

Enseignement supérieur

L'année 2017 a été une année de transition.

Les interventions régionales en matière d'enseignement supérieur s'articulent majoritairement autour de deux axes :

- les dispositifs de soutien **à la mobilité et à la vie étudiante.**

Au titre de la mobilité étudiante 3,3 M€ ont été engagés. Ces crédits ont permis l'accompagnement de 3 900 mobilités étudiantes (hors BTS) à l'étranger et en France.

Au titre de la vie étudiante 1 M€ ont été engagés.

- **le fonctionnement et l'équipement des universités et des écoles.**

En 2017, poursuite des dispositifs Alsaciens, Lorrains et Champardennais et engagements de plusieurs actions en faveur de l'enseignement supérieur qui se sont notamment traduits :

- En Alsace par le versement de 354 K€ au titre du pacte ingénieurs initié en 2015, un soutien de 250 K€ en faveur de la création d'un pôle de formation autour du bilinguisme à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Colmar ainsi qu'une aide au Centre d'Etudes Japonaises d'Alsace à hauteur de 267K€ et une participation financière en faveur de la restructuration de l'ancienne bibliothèque de Mulhouse dans le cadre du Contrat de Plan 2015/2020 à hauteur de 650 K€.
- En Lorraine par l'accompagnement du campus de Science Po à Nancy qui bénéficie d'un engagement régional à hauteur de 500 K€ de 2015 à 2020 ainsi qu'un montant de 750 K€ en faveur de l'ICN dans le cadre de l'intégration au sein de ARTEM.
- En Champagne-Ardenne par le soutien de 1,065 M€ à l'ESC Troyes et à l'ESTP d'un montant de 675 K€ ainsi qu'un soutien au campus universitaire sur le site du Moulin Blanc à Charleville-Mézières d'un montant de 300 K€.

A noter qu'en novembre 2017, a été lancé l'appel à projets « Pacte Grandes Ecoles » pour la période 2017/2019 pour les territoires Lorrains et Champardennais.

Volet immobilier

Les actions régionales menées dans le domaine de l'enseignement Supérieur s'articulent autour de trois axes : les dispositifs de soutien à la mobilité et à la vie étudiante, le fonctionnement et l'équipement des écoles d'ingénieurs en déclinaison du pacte ingénieurs et les investissements immobiliers des universités et écoles supérieures.

En 2017, plusieurs affectations de crédits ont été concrétisées pour mener des projets immobiliers (majorité de projets menés en maîtrise d'ouvrage régionale et inscrits dans le cadre du CPER 2015-2020) :

- le déroulement des études en vue des travaux de l'ESPE de Colmar (0,950 M€ de part régionale) ;
- la programmation des travaux de restructuration de l'ancienne bibliothèque de Mulhouse (0,650 M€) ;
- l'engagement des opérations du Campus 3.0 de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) :
 - Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le Pôle Santé (2,260 M€) ;
 - Les études de programmation du Pôle agro-ressources et sciences du numérique (4,0 M €) ;
 - Le lancement de la programmation de l'extension de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs (1,0 M€) ;
 - Le lancement de la programmation de la reconstruction du STAPS et enseignement mutualisé (3,2 M€) ;

- Le lancement de la programmation du nouveau bâtiment d'enseignement mutualisé (3,0 M€)
(à noter que le volume global d'AP, à terme, est de 78,2 M€ sur ce Campus)
- le choix d'un maître d'œuvre, par voie de concours, pour la construction du bâtiment neuf de l'ESTP à Troyes (3,33 M€) ;
- la finalisation des études, consultation des entreprises et démarrage des travaux du Campus de Charleville-Mézières (2M€).

Les opérations immobilières d'enseignement supérieur sont généralement inscrites dans les Contrats de Plan Etat-Région (CPER 2007-2014 et CPER 2015-2020) mais il existe également le Plan Campus et des opérations « hors contrat ». Certaines sont conduites sous maîtrise d'ouvrage de la Région Grand Est.

Les crédits d'investissement ont essentiellement concerné les opérations suivantes en 2017 :

Dans le cadre du CPER 2007-2014 :

- la poursuite de la construction d'un « learning center » sur le site de l'Université de Haute Alsace à Mulhouse (0,900 M€) ;
- la poursuite du projet ARTEM à Nancy (2,5 M€) ;
- la clôture financière de l'opération de l'Institut des Sciences de l'Homme et de la Société à Metz (0,625 M€) ;
- la 3^{ème} extension de l'UTT de Troyes (0,157 M€).

Dans le cadre du CPER 2015-2020 :

- la démolition reconstruction du hall de génie civil de l'IUT Robert Schuman à Illkirch-Graffenstaden ;
- la restructuration de l'ancienne bibliothèque de Mulhouse ;
- la troisième extension du Pôle technologique de Nogent (branche UTT délocalisée) ;
- la démolition du bâtiment FST4 et réhabilitation du bâtiment Maths à Mulhouse ;
- la construction du nouveau siège de l'URCA à Reims.

Dans le cadre du Plan Campus

- la poursuite des travaux d'extension de l'école de management au sein du pôle européen de gestion et d'économie (EMS-PEGE) à Strasbourg ;
- la restructuration du pôle biologie santé à Nancy ;
- la finalisation de l'opération de l'Institut des Sciences de l'Homme et de la Société à Metz ;
- la construction du pôle de gestion Management à Nancy ;
- l'extension de l'INSA à Strasbourg.

Dans le cadre des opérations non rattachées à un dispositif ci-avant :

- la poursuite de l'installation de Sciences Po à Reims ;
- les travaux de renforcement du PAPS/PCPI à Strasbourg ;
- l'extension de l'ESC à Troyes ;
- l'aide à l'installation d'une antenne de l'ESTP à Troyes ;
- la création d'un campus sur le site Moulin le Blanc à Charleville-Mézières.

TERRITOIRES

Aménagement

En crédits de paiement, le plan de soutien aux communes de moins de 2 500 habitants a, comme en 2016, constitué l'action phare de l'année 2017. Pour le reste, l'essentiel des crédits de paiement correspond à la mise en œuvre des dispositifs en vigueur dans les trois anciennes entités, dans les domaines de la réhabilitation des friches, des politiques en faveur des communes et de l'aménagement urbain, s'agissant de soutiens à des projets d'investissement dont la réalisation à compter de l'engagement juridique et comptable se déploie sur plusieurs exercices budgétaires.

L'année 2017 a été partiellement la première année de mise en œuvre des politiques d'intervention en matière d'aménagement du territoire délibérées fin avril 2017. Néanmoins cette mise en œuvre se concrétise essentiellement en termes d'engagements et non de crédits de paiements s'agissant d'investissements.

Territoires et ruralités

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre en crédits de paiement du plan de soutien aux communes de moins de 2 500 habitants, même si l'évolution du taux de mandatement a été moins rapide que prévu, environ 1/3 des dossiers restant ouverts en fin d'exercice.

Jusqu'en juin 2017, les engagements financiers ont été réalisés au titre des dispositifs des anciennes Régions et ce sont encore plus de 200 projets répartis sur tout le territoire du Grand Est qui ont bénéficié d'un soutien régional à ce titre. Les premiers projets au titre des nouvelles politiques d'aménagement du territoire ont pu être engagés sans rupture avec la fin des anciennes politiques à compter de septembre 2017, et ce sont près de 80 projets en faveur des communes qui ont été approuvés par l'assemblée régionale et ont pu pour certains donner lieu à de premiers paiement d'acomptes.

En 2017, la Région a également maintenu sur la totalité de l'année son soutien en faveur de l'ingénierie des territoires sur la base des anciens dispositifs, qui a été particulièrement nécessaire dans cette période de recomposition territoriale mais cela se fait sur des niveaux d'interventions très variables, selon les pratiques précédentes des anciennes Régions.

Foncier, urbanisme et planification

L'année 2017 a été consacrée à l'engagement du SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) avec un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les différents lots thématiques composant ce schéma global d'un montant de 1,5 M€. Cette première année a été consacrée à un large travail de concertation rassemblant plus de 2 000 représentants au titre des différentes thématiques lors de 7 séminaires thématiques. Cette concertation a permis d'établir un état des lieux, de définir les enjeux par thématiques et les objectifs qui en découlent.

Parallèlement, la Région Grand Est a poursuivi son action en faveur de la reconversion des friches, de l'élaboration et de la révision des SCOT et PLUI, ces interventions ayant été confirmées voire confortées au titre des nouvelles politiques délibérées en avril 2017, ainsi que son action en faveur des agences d'urbanisme au titre notamment de leur contribution au SRADDET.

Au titre de la reconversion des friches et du soutien aux projets structurants utilisant une friche, 11 dossiers ont été instruits en 2017 pour une aide régionale de 1,485 M€ répondant à l'enjeu d'économie du foncier et à la lutte contre l'étalement urbain.

Enfin, la Région a accompagné les actions de l'EPA et du GECT Alzette-Belval dont elle est membre.

Villes et espaces urbains

Le début de l'année a été consacré à la construction de nouvelles politiques en faveur des villes et espaces urbains, qui ont été approuvées le 28 avril 2017 et qui se traduisent par un soutien aux projets d'investissement, de :

- 45 espaces urbains maillant le Grand Est soit 366 communes,
- plus de 100 quartiers prioritaires de niveau régional de la politique de la ville.

A titre transitoire, la Région Grand Est a continué à appliquer les anciens dispositifs en vigueur sur les territoires des 3 anciennes Régions et ce jusqu'au 30 juin 2017. Les espaces urbains ont ainsi pu bénéficier de soutiens pour leurs projets d'investissement et l'effort en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville s'est poursuivi.

Géomatique et connaissance

L'année 2017 ayant été consacrée encore en partie à l'harmonisation des méthodes, des outils, des données statistiques et spatialisées pour favoriser la connaissance du territoire du Grand Est et appuyer la mise en place des nouvelles politiques, de nombreux traitements statistiques ont été réalisés ainsi que la production de près de 200 cartes.

L'année a également été consacrée au début de la mise en place de l'Infrastructure de données géographiques (IDG) du Grand Est, mission réglementaire des Régions inscrite au CGCT, en étroite association avec les agglomérations et autres collectivités partenaires.

Enfin, des projets structurants tels que des démarches de connaissance à l'échelle transfrontalière (GéoRhena, SIG Grande Région), d'efficience de l'action publique avec la modernisation du cadastre d'Alsace-Moselle ou une étude sur l'impact économique de l'information géographique ont également été poursuivis.

Aménagement et usages numériques

2017 a été la seconde année de mise en œuvre effective des travaux du réseau de fibre optique très haut débit Rosace engagés sur le territoire alsacien sous le pilotage de la Région et ce sont plus de 50 000 prises qui ont été ouvertes dans les communes prioritaires.

2017 a également été l'année de l'engagement et de la finalisation de la délégation de service public (DSP) au titre du projet commun de réseau public très haut débit dans les 7 autres départements (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges), intitulé Losange et correspondant à près de 900 000 prises dont environ ¼ sont à déployer d'ici mi-2020. Les résultats de cette procédure de mise en concurrence ont été largement au-delà des estimations initiales avec une contribution privée de 85% ce qui réduit à due proportion la contribution publique de l'Europe, de l'Etat, de la Région, des Départements et des EPCI/communes

La Région a également formalisé un engagement à hauteur de 5 M€ en faveur du syndicat mixte Moselle Fibre.

En parallèle, les soutiens régionaux aux usages publics numériques prévus aux CPER de Champagne-Ardenne et de Lorraine se sont poursuivis, accompagnant les différentes collectivités dans la mise en œuvre de projets ou de montées en débit urgentes en attendant le déploiement de la fibre.

Santé

Depuis 2016, la thématique santé a été intégrée aux politiques d'aménagement du territoire. L'année 2017 a été la première année de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale délibérée en décembre 2016, sous forme de 5 dispositifs Grand Est. De nombreux contacts ont eu lieu tout au long de l'année avec les partenaires afin de mieux appréhender les besoins et de développer une connaissance du territoire et de ses problématiques, ce qui reste à affiner. Ces contacts ont permis d'apporter des adaptations mineures mais néanmoins nécessaires aux dispositifs régionaux en la matière.

Au titre des engagements en investissement et en fonctionnement ont été soutenus 13 maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), dont une inscrite dans le Pacte pour la ruralité qui a pu à ce titre bénéficier d'une aide renforcée de 250 K€. Les trois fédérations de pôles de santé et MSP ont bénéficié de 46 750 € afin qu'elles développent des synergies entre elles et 122 Internes en médecine générale ont été aidés pour effectuer leur stage en zone médicale sous-dotée, de même que 31 projets répondant à des dynamiques territoriales de santé et permettant de mieux organiser les acteurs à l'échelon d'un territoire.

Enfin, en matière de prévention et de promotion de la santé, 31 dossiers ont été soutenus dans le cadre d'un Appel à Projets conjoint ARS¹, DRJSCS², DRAAF³, Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle (RLAM-AM) et transversal au sein de la Région et l'année 2017 a vu la finalisation du Plan Régional Santé Environnement 3, la validation d'un plan régional sur 4 ans prônant l'activité physique à des fins de santé ainsi que le Projet Régional de Santé 2, nouvelle stratégie de l'Agence Régionale de Santé pour la période 2018- 2023.

Environnement

L'année 2017 a été la première année de mise en œuvre des nouvelles politiques régionales sur les différents champs de l'environnement suite aux votes intervenus fin 2016, autour de trois enjeux majeurs et complémentaires que sont : la préservation et la gestion des espaces et du patrimoine naturel, la protection des ressources en eaux et la transition énergétique.

Les budgets alloués en 2017 ont permis d'engager les projets au titre des politiques régionales qui pour certaines sont nouvelles sur certaines parties du territoire du Grand Est et de mandater essentiellement des engagements pris au titre des anciennes politiques, en matière d'investissements se déroulant sur le temps long.

¹ ARS : Agence Régionale de Santé

² DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

³ DRAAF : Direction régionale agriculture, alimentation et forêt

Espaces et patrimoine naturels

L'année 2017 a permis de continuer à œuvrer pour un rapprochement des principaux financeurs (Région, 3 Agences de l'eau, DREAL) afin de trouver le meilleur effet levier aux modalités de soutien financier aux projets des territoires via notamment des appels à projets partagés : trames verte et bleue, eaux et territoire, etc.... Après de longs mois de travaux techniques, un premier accord cadre régional Région / 3 agences de l'eau (Rhin-Rhône, Seine Normandie et Corse Méditerranée) a été finalisé afin de mutualiser les actions et les soutiens en matière de biodiversité, de trame verte et bleue.

Au titre du budget 2017, la Région a poursuivi son soutien aux 6 Parcs naturels régionaux (PNR) de son territoire, en tant qu'outils privilégiés de mise en œuvre de la politique régionale en matière de biodiversité (préservation des patrimoines, éducation à l'environnement).

Elle a confirmé son engagement en faveur de la préservation et la gestion des espaces naturels remarquables, dans le cadre notamment de ses 25 Réserves naturelles régionales dont la gestion est assurée par les Conservatoires régionaux d'espaces naturels (CREN), la Ligue de protection des oiseaux, des Parcs naturels régionaux et des collectivités locales. La Région a notamment apporté son concours financier au fonctionnement et aux programmes d'actions des 3 CREN qui gèrent à eux seuls près de 12 000 hectares d'espaces à la biodiversité remarquable. La Région a en outre assuré sa mission de coordination des actions du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch et a finalisé une convention pluriannuelle avec les 3 centres de soin pour les animaux sauvages blessés.

Les programmes d'amélioration de la connaissance de la biodiversité en tant qu'outils d'aide à la décision bénéficient également d'un soutien régional, en particulier les Conservatoires botaniques. La Région a par ailleurs impulsé la création d'un Observatoire régional de la biodiversité. Il ne s'agit pas de créer une structure supplémentaire mais de disposer d'outils permettant d'analyser les effets des politiques publiques et de les faire évoluer.

Dans le cadre de la politique d'éducation à l'environnement et au développement durable, la Région a réaffirmé l'importance de disposer, sur chacun des territoires des ex-Régions, de 3 têtes de réseau travaillant sans hégémonie et apportant un soutien technique aux structures locales, en confirmant son soutien au GRAINE Champagne-Ardenne constitué fin 2016. Par ailleurs, la collectivité régionale a confirmé le principe d'un soutien aux actions et animations en faveur de 3 catégories de publics : le jeune public, les lycéens et le grand public, via un appel à projet. Enfin, la Région a poursuivi la mise en œuvre de ses engagements contractuels au titre de la Convention interrégionale du massif vosgien.

Eaux et milieux aquatiques

L'intervention régionale en 2017 a été menée sur la base de la nouvelle politique régionale en matière d'eau et de milieux aquatiques ainsi que ses nouveaux dispositifs votés en session plénière du 18 novembre 2016. Des interventions ont été conduites sur chacun des grands enjeux régionaux identifiés. Peuvent être notés notamment :

- La poursuite de la montée en puissance du schéma de gestion globale de l'Ill domaniale (19 M€ sur la période 2014-2024), avec notamment la finalisation des travaux de

rénovation et modernisation du barrage de la Steinsau à Erstein (protection de Strasbourg contre les crues de l'III, production hydroélectrique, franchissabilité piscicole et nautique).

- La poursuite du portage régional des SAGE III Nappe Rhin et Bassin Ferrifère avec la finalisation de l'inventaire transfrontalier de la qualité de la nappe Rhénane (projet INTEREG-ERMES) dont les résultats ont été présentés fin 2017.
- La distinction pour la première fois de 65 communes lorraines ainsi que 2 lycées dans la démarche zéro pesticide "Commune nature" avec une animation en priorité sur les zones de captages d'eau potable.

Transition énergétique

L'année 2017 a été la première année de mise en œuvre des 15 dispositifs d'intervention régionale délibérés fin 2016, dans les domaines suivants : efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, économie circulaire et animation climat-air-énergie et au titre du partenariat étroit avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) concrétisée dans le programme Climaxion, déclinaison opérationnelle des trois Contrats de plan Etat Région (CPER). Ce partenariat permet un fonctionnement en guichet unique à l'égard des porteurs de projets et couvre l'ensemble des champs d'actions de la Région dans les domaines de la transition énergétique et de l'économie circulaire avec un engagement de près de 100 M€ sur la période 2017-2020.

Le travail de structuration d'une gouvernance élargie de la transition énergétique initié par la Région, l'Etat et l'ADEME s'est concrétisé en 2017 par la constitution d'une Conférence régionale de l'énergie et de l'atmosphère Grand Est (CREAGE) associant tous les acteurs et têtes de réseaux à l'échelle du Grand Est.

2017 a également été marquée par l'engagement des travaux d'élaboration du PRPGD (Plan régional de prévention et de gestion des déchets) suite à la prise de compétence opérationnelle par la Région en la matière en 2016

L'essentiel des mandatements est néanmoins intervenu au titre des dispositifs précédemment actés dans les ex-Régions, s'agissant de soutien à des projets d'investissement qui se déploient sur plusieurs exercices budgétaires.

En termes d'engagement, la Région a, via le budget 2017, apporté son soutien à la rénovation énergétiquement performante de bâtiments et la construction de bâtiments passifs, le développement des énergies renouvelables et aux projets en faveur de l'économie circulaire. De plus, elle a financé de l'ingénierie et notamment les plateformes de rénovation énergétique de l'habitat, les trois centres de ressources des professionnels du bâtiment, les Associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air et d'autres structures relais des politiques régionales dans les domaines de l'efficacité énergétique des bâtiments, des énergies renouvelables, de l'économie circulaire et du climat-air-énergie.

Elle a également soutenu de très nombreux projets (investissements et études) en faveur du développement des énergies renouvelables dans les domaines : hydroélectricité, photovoltaïque, bois énergie, solaire thermique, géothermie et méthanisation.

Projet LIFE ALISTER

Dans le cadre du programme européen LIFE ALISTER en faveur du Grand hamster, dont la Région est le bénéficiaire coordinateur, 161 978 € de crédits communautaires ont été versés en 2017 aux 5 partenaires associés du projet (CNRS, Chambre d'agriculture Alsace, ONCFS, GEPMA et ACTéon) au titre des différentes actions réalisées cette année par ces derniers.

Culture

L'année 2017 a été une année de changement. La mise en œuvre des nouveaux règlements d'intervention Grand Est s'est doublée d'une intense activité de concertation des acteurs culturels et artistiques dans le cadre du Conseil consultatif de la Culture. L'opérationnalité à l'échelle Grand Est s'est amplifiée en faveur de la promotion des filières artistiques et culturelles en France et en Europe, du bilinguisme ou encore des patrimoines (compétence régionale de l'Inventaire général du patrimoine culturel ; Comité d'Histoire Régionale ; mission Mémoire). L'adoption des statuts Grand Est pour l'agence culturelle régionale a confirmé le nouvel ancrage territorial de ses services.

Les axes suivant déclinent l'activité 2017 du secteur Culture, patrimoines et mémoire :

- ✓ le soutien à la création ;
- ✓ le développement culturel des territoires ;
- ✓ le rayonnement et l'attractivité culturelle régionale ;
- ✓ l'accès de la culture au plus grand nombre ;
- ✓ la promotion des langues et cultures régionales.

Le soutien à la création

Le soutien à la création s'est traduit en 2017 par le financement des projets des équipes artistiques du spectacle vivant et des plasticiens pour la création, la diffusion et leur promotion. Cet effort régional de 3,17 M€ vise à aider les artistes professionnels travaillant depuis le territoire régional à créer dans la liberté et la diversité des formes artistiques. Pour certains ex-territoires régionaux, ce soutien a permis pour la première année d'offrir une offre d'accompagnement des équipes artistiques plus équitable sur l'ensemble du territoire régional notamment dans le domaine des arts visuels et en matière de développement des compagnies artistiques.

Les structures de diffusion du spectacle vivant et des arts visuels forment un réseau qui maille le territoire et qui est déterminant dans les dynamiques culturelles territoriales. La Région a accompagné en 2017 ces structures qu'elles soient de rayonnement national, régional ou de proximité pour un montant de 20 M€.

La Région accompagne un certain nombre de centres ressources du territoire, dont l'Agence culturelle d'Alsace et ARTECA. Ces centres ressources sont en charge du soutien et de la mise en réseau de secteurs artistiques ou professionnels. Le montant des aides à ces structures s'est élevé en 2017 à 3,5 M€ pour les arts visuels et le spectacle vivant.

Ce soutien à la création représente ainsi un effort régional de 1 M€ en investissement et de 26,5 M€ en fonctionnement.

Le soutien aux industries créatives

La priorité accordée à la politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel s'est traduite très concrètement par la hausse du fonds de soutien partenarial avec le CNC. Doté en 2017 de

3,8 M€ (y compris la coproduction avec les télévisions locales et un nouvel Appel à manifestation d'intérêt en faveur de la création numérique), il a permis d'accompagner en production 69 projets, dont on sait que les retombées économiques sur le territoire varient entre 3 et 7€ pour 1€ d'argent public investi. Au total, en 2017, 404 jours de tournage ont été recensés en Région Grand Est (13 courts métrages, 14 longs métrages, 6 unitaires TV et une série TV) et accompagnés par le bureau des tournages multisite piloté par l'Agence culturelle. La montée en charge de cette politique s'est traduite également par la tenue du premier forum transfrontalier « forum alentours », la finalisation d'un projet INTERREG pour la filière image, la poursuite de la structuration de l'écosystème avec une Assistance à maîtrise d'ouvrage dont les effets se concrétiseront en 2018 et la constitution d'un réseau de Villes partenaires devant accroître l'attractivité régionale.

S'agissant de la politique en faveur du livre, la première session d'aide à l'échelle du nouveau territoire a généré le soutien de 52 projets portés par des acteurs du livre pour un total de 235 000 € : 14 au titre de la vie littéraire (auteurs, résidences), 38 au titre de l'économie du livre (éditeurs, libraires). 620 K€ ont été attribués à des festivals, centres de ressources, salons, dans le secteur du livre. La Région a également porté en direct un programme opérationnel ambitieux, avec en particulier une présence remarquée à la Foire de Francfort.

Au total en 2017, les industries créatives ont bénéficié en fonctionnement d'une affectation de 2,19 M€ et de 4,68 M€ en investissement.

Le développement culturel des territoires

Le soutien aux musées, à la restauration du patrimoine protégé et non-protégé, le programme de recherches et de valorisation de l'Inventaire général, et l'activité du Comité d'Histoire Régionale constituent un appui important de la politique culturelle régionale en faveur du développement et de l'aménagement culturel des territoires.

En 2017, la Région a consacré 5,5 M€ en investissement pour la restauration du patrimoine protégé et non protégé. 146 édifices ont bénéficié des aides régionales, mobilisées aux côtés de celles de l'Etat et des collectivités ou particuliers propriétaires. La mairie d'Auvillers-les-Forges (08), l'église Saint-Pierre-ès-Liens (10), l'église protestante de Traenheim (67), l'église Saint-Martin-des-Champs d'Oltingue (68), le château d'Isches (88), ou encore la basilique Sainte-Jeanne-d'Arc de Domrémy-la-Pucelle (88) comptent parmi ces édifices restaurés en 2017 grâce au soutien régional. La Région a accompagné également des chantiers de jeunes bénévoles contribuant à la préservation du patrimoine bâti régional classé.

L'action régionale porte également sur la protection, la mise en valeur et l'enrichissement du patrimoine muséal régional. En effet, la Région a soutenu en 2017 l'investissement des musées de Mussy-sur-Seine (10), Nancy (54) et Wissembourg (67), a participé à une exposition d'intérêt national dans les musées de Strasbourg (67) et a financé à travers le Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) 38 acquisitions pour les établissements label « musées de France ».

L'Inventaire général du patrimoine culturel a poursuivi ou engagé 73 opérations transversales d'inventaire sur l'ensemble du territoire régional. 5 expositions ont également été organisées et diffusées à travers la Région grâce au concours des équipes de l'Inventaire général. Ce service a organisé également 7 colloques et journées d'études, 25 conférences et 19 actions de formation qui ont accueilli plus de 700 participants. Outre quinze articles, quatre ouvrages ont marqué l'année : l'étude sur la Neustadt, la Manufacture des tabacs de Strasbourg, le vocabulaire typologique du patrimoine protestant (publication nationale) et la monographie sur le château de Cirey-sur-Blaise. Mais l'opération majeure est

assurément l'exposition sur la Neustadt qui a reçu plus de 15 500 visiteurs dont 1232 ont bénéficié de visites guidées.

En 2017, le Comité d'Histoire Régionale a participé à 3 salons du livre et a organisé 5 sessions de formation. Un colloque consacré à l'histoire et au patrimoine textile du Grand Est et quatre manifestations ont permis de faire découvrir au grand public des thèmes patrimoniaux (Journées d'Histoire Régionale, Imaginales, Marche historique et patrimoniale, regards sur Joinville).

Renforcer le rayonnement et l'attractivité culturelle de la Région

Les grands festivals contribuent à la notoriété de la Région, grâce à la qualité de leur offre et à leur capacité d'implication de larges fractions de la population. En 2017, le Conseil régional a consacré 2,5 M€ pour accompagner les festivals dans le domaine du spectacle vivant. A ce soutien financier s'ajoute également l'aide en nature procurée par la Région aux organisateurs de festivals à travers les services du parc régional de matériel scénique et d'exposition, basé à Châlons. En 2017, 566 prêts ont été réalisés au bénéfice de 251 structures organisatrices de spectacles ou d'expositions.

Par ailleurs, en 2017, la Région a renforcé sa présence sur des plates-formes de diffusion nationale telle qu'Avignon, en accompagnant 14 compagnies lors du festival de juillet.

Du fait de sa situation géographique stratégique (quatre frontières entre Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique), et des collaborations ou des relations privilégiées qui existent déjà entre les anciens territoires et leurs partenaires transfrontaliers, la Région peut offrir une réelle opportunité de facilitation en matière de circulation des compagnies, des spectacles, des œuvres, des publics mais également d'échanges et de résidences croisées d'artistes. La politique culturelle transfrontalière est ainsi une priorité. La collaboration avec le canton de Fribourg, la convention avec l'Institut Français, l'aide au réseau 360°, notre engagement dans l'Espace culturel de la Grande Région constituent les vecteurs essentiels de cette collaboration transfrontalière. La Région a consacré 0,5 M€ en crédits de fonctionnement à cette politique.

Permettre l'accès de la culture au plus grand nombre

L'action régionale en faveur de l'éducation artistique et culturelle des lycéens, le soutien à la pratique culturelle des jeunes et l'action culturelle sur les territoires ruraux constituent les trois volets de la politique régionale en faveur de l'accès de la culture pour l'ensemble de la population.

L'éducation artistique et culturelle est une dimension fondamentale de la formation des jeunes. La coopération entre artistes, structures culturelles et établissements scolaires permet de donner à tous les lycéens l'occasion d'accéder à la culture sous toutes ses formes, de renforcer les qualités personnelles, de favoriser les acquisitions de base dans toutes les autres disciplines et d'offrir aux jeunes les clés d'une société complexe. Les opérations « Lycéens et apprentis au cinéma », « Auteurs dans les lycées », les projets académiques culturels, le soutien aux résidences artistiques dans les lycées ont été largement soutenus par le Conseil régional.

La carte Vitaculture en Alsace qui offre des tarifs très attractifs dans 62 lieux de spectacles, festivals et cinéma et la carte Multipass +, pour les lycéens lorrains qui disposent d'un portefeuille de 10 € à utiliser dans les lieux culturels constituent avec le volet culturel de la carte LycéO en Champagne-Ardenne un effort important de la Région en faveur de la pratique culturelle des jeunes.

Le soutien au GIP « Cafés culture » qui favorise le recours aux artistes en représentation dans des cafés et autres petits lieux de proximité accueillant des manifestations culturelles, l'artothèque éphémère qui permet la diffusion de l'art contemporain dans les territoires éloignés des centres urbains, le soutien aux manifestations et aux projets d'animation culturelle locale, le soutien à l'association Scènes et Territoires ont constitué les modalités principales de l'action régionale en faveur du développement culturel des territoires ruraux.

La politique régionale en faveur du bilinguisme et de la promotion des langues et cultures régionales

La Région a mis en œuvre une politique ambitieuse en faveur des langues et cultures régionales qui repose sur deux piliers :

- un volet éducatif mis en œuvre, notamment, dans le cadre de la convention quadripartite passée entre la Région, les deux départements et l'Etat ;
- un volet culturel qui prend appui sur les compétences de l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA).

Un montant total de 2,6 M€ a été affecté au bilinguisme en 2017, pour les classes bilingues publiques et associatives, le programme de l'OLCA, les ateliers d'alsacien et la création de manifestations culturelles bilingues.

Enfin, dans le domaine de la Mémoire, 2017 a été marquée par la réouverture du « Mémorial de l'Alsace-Moselle » (Schirmeck) après dix mois de travaux.

Sport

Fort de plus de 14 000 clubs affiliés à des fédérations sportives et près de 1,3 millions de licenciés, le Grand Est se distingue dans le domaine du Sport par la complémentarité de trois Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) à Reims, Nancy et Strasbourg, un taux de licences sportives par nombre d'habitants de 23,2 %, dans la moyenne nationale malgré des disparités territoriales, mais également autant de pratiquants occasionnels en activités de loisirs.

C'est dans ce contexte que la Région a conforté en 2017 le sport comme facteur d'attractivité, d'excellence et d'identité régionale, avec la mise en œuvre d'une nouvelle politique sportive qui répond à l'évolution des pratiques loisirs mais accompagne également les projets de performances, reflets du potentiel régional sur le plan national, voire international.

Elle s'est donc efforcée de réaffirmer son soutien en faveur des clubs et des sportifs de haut niveau de tout le territoire mais, dans un souci de proximité, a apporté aussi une attention particulière aux initiatives œuvrant pour une offre sportive plus territorialisée, créant ainsi un véritable maillage des disciplines sur l'ensemble du territoire.

• PARTICIPER A LA STRUCTURATION DU SPORT DE HAUT NIVEAU EN REGION

Propriétaire des trois Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Strasbourg, Nancy et Reims, la Région a assumé en 2017 la gestion du foncier des trois établissements, en entreprenant un important programme pluriannuel d'investissements pour les travaux de rénovation indispensables aux exigences de la pratique compétitive de haut niveau au sein des structures fédérales. Sur l'année 2017, 3,5 M€ ont ainsi été engagés au total en faveur des 3 CREPS.

Les nouveaux critères de soutien aux clubs de haut niveau appliqués au titre de la saison sportive 2017-2018, dans le double but de continuer à accompagner l'élite régionale, mais également soutenir les clubs d'intérêt territorial, qui permettent de développer certaines disciplines à l'échelle locale, ont permis d'accompagner 330 clubs pour un total de l'ordre de 7 M€.

Une ligne « Communication sportive » a spécifiquement été dédiée à la mise en place de marchés de prestations avec les clubs professionnels et les événements sportifs exceptionnels, principaux faire-valoir de la Région à l'échelle nationale et mondiale, pour un coût total de 1,3 M€.

Parallèlement, a été reconduite avec une enveloppe dédiée de 840 K€ pour l'accompagnement en faveur des sportifs de haut niveau de tout le Grand Est intégrés aux listes ministérielles. Une vingtaine d'entre eux ont été identifiés au sein de la Team Grand Est qui s'appuie sur leurs compétences de haut niveau pour promouvoir les actions de la Région.

- **ENCOURAGER UNE OFFRE DE PRATIQUE SPORTIVE DE PROXIMITE**

Il s'est agi à ce titre de maintenir en 2017, pour un coût total de 2,5 M€, le soutien annuel en faveur de près de 180 ligues et comités sportifs régionaux, amenés à fusionner à l'échelle du Grand Est à partir de 2018.

Par ailleurs, un recentrage des interventions régionales en faveur de l'organisation de compétitions sportives officielles, d'un niveau national minimum, a permis d'irriguer l'ensemble du territoire et de promouvoir le sport de haut niveau auprès du grand public, avec un investissement dédié de 1,6 M€.

Enfin, l'offre sportive ne peut se construire sans un maillage d'équipements adaptés et performants. Un dispositif dédié aux projets d'investissements sportifs a ainsi été mis en place afin d'accompagner la rénovation et l'adaptation du parc sportif actuel aux nouvelles normes et exigences de la pratique compétitive, mais aussi d'inciter à la création de nouveaux lieux de pratique au sein des zones dépourvues. 1,4 M€ ont été mandatés au titre de ce dispositif en 2017.

Le patrimoine immobilier des bâtiments CREPS : construction, restructuration et maintenance

La mise en place du premier programme d'investissements dans les CREPS a principalement porté en 2017 sur la phase préalable d'études de définition des besoins immobiliers à satisfaire prioritairement, et sur l'engagement d'une série de travaux de maintenance indispensables en termes de conformités réglementaires, de conservation du patrimoine ou de sécurisation.

Les interventions au titre des bâtiments CREPS en 2017 ont principalement concerné :

- au CREPS à Strasbourg : les études préalables pour la modernisation de la halle des sports et de la piste d'athlétisme et les travaux d'accessibilité ;

- au CREPS à Reims : les études préalables pour la restructuration du gymnase, les études pour le terrain de football à reconfigurer en terrain synthétique, et la mise en accessibilité et le gros entretien maintenance de certains bâtiments ;
- au CREPS à Essey-les-Nancy : le remplacement de la toiture du gymnase, la mise en accessibilité du bâtiment B ;
- ainsi que les petites dépenses de maintenance annuelle en investissement des bâtiments des trois CREPS.

Enfin, la réparation du terrain de football synthétique du CREPS à Essey-les-Nancy a été engagée, suite à la décision du tribunal administratif de Nancy en date du 31 décembre 2015 indemnisant l'Etat, et dont la remise en état incombe désormais à la Région avec contrepartie en recettes perçues directement par la Région. Ces travaux ont représenté en 2017 un montant d'autorisation d'engagement de 600 000 € et une ligne exceptionnelle de crédits de fonctionnement de 550 000 €.

Tourisme

Avec 19,7 millions de nuitées enregistrées en 2016, le tourisme représente pour la Région Grand-Est un PIB de 3,2 milliards d'euros et 79 700 emplois.

Ce contexte conforte le tourisme comme un vecteur de l'attractivité, de l'excellence et de la proximité de la Région Grand Est. Aussi, dans le cadre d'une compétence partagée confirmée, la Région a, en 2017, maintenu et consolidé l'effort régional commun aux trois territoires, en faveur des principaux sites touristiques, autour de deux axes :

- **ATTRACTIVITE TOURISTIQUE**

- ***Valoriser le patrimoine***

La Région a souhaité poursuivre son soutien à la valorisation touristique du patrimoine et au tourisme de mémoire militaire et industriel en aidant notamment le projet de musée du flacon et du parfum à Baccarat (54), la rénovation du mur d'enceinte du château de Barr (67), la valorisation du patrimoine bâti de la Commune d'Ervy-le-Châtel (10) par un engagement à hauteur d'un montant total de 2,2 M€ en Autorisation de Programme (AP).

- ***Développer le tourisme durable***

Sur cette opération, la Région a notamment poursuivi son action sur le développement des véloroutes et voies vertes en finançant plusieurs dossiers, dont des travaux de voirie et de pose de mobilier sur la véloroute Trans-Semoysienne (Ardennes) et de la réalisation d'un tronçon de l'itinéraire de la Marne au Rhin dans le Saulnois (Moselle). Elle a, par ailleurs, maintenu son soutien à l'appel à projets sur l'écotourisme, à des manifestations comme le « slow up ».

- ***Promouvoir la destination Grand Est***

La promotion des destinations Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine a été assurée par les satellites touristiques que sont l'Agence d'Attractivité d'Alsace et les deux CRT de Lorraine et de Champagne-Ardenne. Pour cela, un budget de fonctionnement de 9 800 740 € (AE) a été alloué aux trois structures afin d'assurer cette mission.

- ***Contribuer à la structuration des territoires***

En 2017, la Région a poursuivi son accompagnement à destination de projets structurants pour les territoires. Ainsi, 640 000 € ont été apportés à des projets emblématiques comme le

réaménagement du Port de plaisance de Saverne ou la création d'un site touristique sur le lac de la Forêt d'Orient nommé la Réserve.

- **Participer à l'animation des territoires**

Concernant l'animation des territoires, la collectivité régionale a souhaité financer des événementiels générateurs de retombées économiques. Ainsi, elle a notamment soutenu les événementiels suivants : « des flammes à la lumière » à proximité de Verdun, les 2 000 Choristes au Galaxie d'Amnéville, les animations autour de Noël, le SlowUp en Alsace et les fêtes médiévales de Sedan. Le montant total attribué aux événements a représenté un engagement régional de près de 1 M€.

- **Développer les sites régionaux**

La Région a maintenu son soutien, en 2017, aux sites régionaux d'envergure. Elle a notamment accompagné le développement des projets du site de Madine, des stations de ski de La Bresse-Hohneck, du Lac Blanc, du Schnepfenried ou du Tanet pour un montant de près de 1 M€.

• **COMPETITIVITE TOURISTIQUE**

- **Développer les hébergements touristiques**

Le développement d'une politique d'excellence et de qualité autour des hébergements touristiques faisait partie des priorités de la Région en 2017. Elle a consacré, pour cela, un budget de 4 M€ en 2017, avec une grosse part dédiée à l'hôtellerie (3 M€).

- **Concourir à l'économie touristique**

En 2017, le soutien annuel en faveur du tourisme de découverte économique, du thermalisme, de l'œnotourisme a représenté 115 970 €.

MOBILITES

Transports

Le transport constitue l'un des plus gros budgets de la Région. Elle y a consacré 839 M€ en 2017.

L'année 2017 constitue la première année d'exécution de la convention d'exploitation TER Grand Est 2017 - 2024. Dans l'attente de la publication des comptes définitifs à l'été 2018, les tendances pressenties sont présentées ci-après.

Le compte annuel d'exploitation du TER Grand Est serait en baisse d'environ 3 M€ par rapport au devis 2017.

Cette évolution résulterait notamment des mécanismes suivants :

- une progression des recettes commerciales d'environ 4,9 % par rapport à 2016 pour une fréquentation en hausse de 3,8 %.

Globalement, l'augmentation des recettes et du trafic, constatée dès le début de l'année 2017 est essentiellement portée par les occasionnels (occasionnel : +7,2% en recettes directes et +6,6% en trafic en cumul à fin décembre 2017). Cette tendance s'explique

principalement par la montée en charge de l'offre cadencée (TER200, territoire lorrain) et l'effet en année pleine de la reprise des trains Eurocités entre Bâle et Luxembourg par TER Grand Est en avril 2016.

Toutefois, grâce à la nouvelle gamme tarifaire lancée en septembre, on constate également une augmentation significative des trafics des abonnés (entre 3,0% et 7,7% par mois entre octobre et décembre) alors que le trafic stagnait avant septembre.

Cette nouvelle gamme tarifaire mise en œuvre au 1er septembre 2017 a entraîné une augmentation significative des recettes sur le territoire lorrain (entre +7,9% et +9,9% par mois) et une forte augmentation des trafics pour les -26 ans en Alsace avec la baisse des tarifs (entre 7,3 et 10,5% d'augmentation par mois par rapport à 2016). Cette dynamique n'est pas observée en Champagne-Ardenne du fait de problèmes de production de l'offre sur les derniers mois de l'année.

- une évolution du forfait de charges liée à :
 - une indexation revue à la hausse à 1,55% contre une hypothèse de 1% dans le devis 2017;
 - des charges de location supplémentaires liées au retard de livraison des rames Régiolis par Alstom et des charges supplémentaires liées à la hausse de l'IFER et à l'évolution du parc de matériels sur la ligne 4 ;
 - la prise en compte à hauteur de 4,9 M€ des pénalités dues par Alstom pour le retard de livraison des rames Régiolis ;
 - d'une régularisation de la redevance quai au titre de 2014 et 2015 à hauteur de 2,6 M€ et d'une baisse de la tarification des péages pour 2017 ;
- un impact global des réfections de charges pour non réalisation du service et du solde des mécanismes de bonus/malus à la baisse sur la contribution d'environ 1,8 M€.

Le financement de l'acquisition de matériels roulants neufs Régiolis (16,9 M€ en 2017) est marqué en 2017 par la livraison des derniers exemplaires des commandes en cours, selon le calendrier prévu, le 34^{ème} et dernier engin livré ayant été mis en service en tout début d'année 2018. En parallèle, les conclusions des études prospectives sur les besoins de matériel roulant ont permis le financement d'une nouvelle commande de Régiolis, portant sur 6 engins pour un montant de 79,6 M€ (dont 8 M€ en 2017), qui constitue la 1^{ère} tranche d'une commande plus importante. D'autres matériels roulants précédemment acquis continuent d'être financés au titre du fonctionnement par le biais de crédits baux (6,2 M€ en 2017).

En termes d'organisation du transport de voyageurs, l'année 2017 a été également marquée par le transfert de la compétence transport routier des 10 départements à la Région Grand Est. Celui-ci s'est traduit par le transfert du transport interurbain et scolaire au 1^{er} janvier 2017, en application des dispositions de la loi NOTRE, dont les transferts de charges ont été négociés sur la base du compte administratif 2015, seule base consolidée à la date des négociations de transfert entre Départements et Région, ajustée des mesures d'optimisations de service et de la tarification opérée et justifiée par les Départements dans le cadre des négociations menées en 2016 et validées par les CLERCT.

Afin de permettre, en 2017, la poursuite des engagements contractuels relevant de la politique transport scolaire et interurbaine ainsi que des politiques connexes, des crédits à hauteur de 235 M€ ont été dépensés au titre de l'année 2017.

Il doit être souligné, que le périmètre financier du transport scolaire a été impacté par :

- les remises à la concurrence des réseaux de la Meuse et des Vosges ;
- la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ;
- l'augmentation du nombre de jours de fonctionnement des services de transport scolaire.

Plus globalement, le budget transport routier de voyageurs a également supporté les augmentations liées à l'application des formules de revalorisation contractuelles des contrats de transport ainsi que les aménagements de services rendus nécessaires, soit par l'évolution des périmètres de regroupements pédagogiques intercommunaux, soit par le besoin d'adaptation de l'offre aux besoins de déplacements.

Indépendamment de l'exécution de ces nouvelles compétences, la Région assure le versement pour 80,8 M€ de compensation financière à six Départements et perçoit 11,9 M€ de la part de quatre Départements au titre des ajustements validés en CLERCT entre les 25 points de CVAE transférés à la Région et le montant des charges transféré par les Départements.

Le programme d'investissement pluriannuel, portant sur la maintenance lourde, qui avait été engagé sur le parc du périmètre du TER Alsace afin d'optimiser la disponibilité et la durée d'utilisation des matériels roulants, a été élargi à l'ensemble du parc TER Grand Est. Cela se traduit par le financement d'un nouveau programme d'investissement pluriannuel pour la période 2017-2020, qui représente un montant de 66,3 M€ sur l'ensemble de la période (14,2 M€ en 2017), tandis que se poursuit le programme pluriannuel de rénovation du TER 200 (5,8 M€ en 2017).

En complément, la remotorisation de la flotte AGC thermique, imposée par les nouvelles normes réglementaires en matière de pollution et qui représente une opération d'investissement de 21 M€ pour les 49 automoteurs concernés sur la période 2016 à 2023, se poursuit dans le cadre des opérations de maintenance (3,6 M€ en 2017).

Par ailleurs, le programme d'équipement ERTMS des matériels à 2 niveaux assurant les dessertes transfrontalières vers le Luxembourg a nécessité une accélération de sa réalisation, suite à l'accident de Dudelange, qui a contraint l'Etablissement de Sécurité Ferroviaire Luxembourgeois à avancer la date butoir d'accès à son réseau ferroviaire avec l'ancien système. Les études engagées en 2016 ont par conséquent été complétées alors qu'en parallèle la phase de mise au point du prototype et de son homologation, représentant un montant de 5,46 M€, a été anticipée (5,13 M€ en 2017).

Enfin, le portage financier par la Région des VNC (Valeur Nette Comptable) des parcs non subventionnés (matériels anciens financés par la SNCF) permet de minorer les charges de capital induites dans le compte d'exploitation. Cette opération, qui a concerné l'année précédente une partie des matériels TER Alsace et Lorraine, a été étendue à la totalité du parc Grand Est concerné, intégrant également la provision pour démantèlement et désamiantage. Le coût total de l'opération s'élève à 19,4 M€ (dont 7,5 M€ en 2017).

L'augmentation du volume du parc de matériel roulant du TER Grand Est, qui va se poursuivre à compter du 1^{er} janvier 2018 avec l'arrivée de la flotte de 19 Coradia Liner dans le cadre du transfert par l'Etat de la ligne TET Paris – Troyes- Belfort, conduit à adapter les installations de maintenance pour 5,19 M€ (dont 2,47 M€ en 2017).

L'année 2017 a marqué le départ d'une nouvelle dynamique en matière d'aménagement des points d'arrêts ferroviaires et routiers sur l'ensemble du territoire Grand Est, se traduisant par

l'approbation du Dispositif d'Intervention Régional Intermodalité Grand Est (DIRIGE) lors de la Séance Plénière du 28 avril 2017. Ce nouveau dispositif vise à renforcer l'attractivité des points d'arrêts routiers et ferroviaires à travers un programme d'investissement portant sur le déploiement d'un niveau de service et de confort homogène (Schéma Directeur des Services en Gare), le développement de l'intermodalité et la modernisation des bâtiments en gare.

En matière de développement de l'intermodalité, trois projets ferroviaires (Bayon, Damelevières et Romilly-sur-Seine) et un projet routier (Audun-le-Roman) ont été conventionnés en 2017 pour un montant total de près de 850 K€ d'autorisations de programme pour la Région. Les échanges de définition pré-conventionnels se sont poursuivis avec les collectivités territoriales notamment à Saint-Dié, Thionville, Sarrebourg, Sélestat. Un protocole d'accord a été approuvé par la Région pour un projet en gare de Vitry-le-François. Les conventions de réalisation d'un pôle d'échange multimodal à Romilly et la réfection du bâtiment voyageur de Troyes ont été également approuvées.

Par ailleurs, la Région ayant fait le choix de porter la maîtrise d'ouvrage directe pour la construction de certains parkings aux abords des gares, l'année a été mise à profit pour poursuivre les réflexions relatives à la réalisation d'un parking en ouvrage à Molsheim et d'un parking aménagé en surface à Barr. Les travaux engagés pour les projets de Mommenheim et Obermodern (parkings en surface) ont été achevés durant l'été donnant lieu à des inaugurations à la fin de l'année 2017.

En ce qui concerne la mise en accessibilité des gares, l'année 2017 a permis de finaliser la réalisation des études préliminaires pour 18 gares prioritaires et de redéfinir une programmation des réalisations d'ici 2024 pour le périmètre SNCF Réseau tenant compte à la fois des capacités de l'Etat à financer et des moyens humains disponibles pour engager les travaux.

Par ailleurs, la Commission permanente s'est prononcée sur l'avenant à la réalisation de mise en accessibilité de la gare de Chaumont pour un montant supplémentaire de participation régionale de 660 K€ et sur une subvention de 2,4 M€ au titre des réalisations de Oderen, Hagondange et Pont-à-Mousson. Ces quatre gares seront mises en accessibilité courant 2018.

En matière d'intermodalité, la Région Grand Est s'appuie sur trois calculateurs d'itinéraires, via un système d'information multimodale spécifique pour chaque territoire : Vialsace, SimplicIM et Vitici. Les calculateurs lorrain et alsacien s'appuient désormais sur le contrat de partenariat public-privé avec l'entreprise Cityway ; celui de Champagne-Ardenne sur un marché public ayant fait l'objet d'un avenant en octobre 2017. Au-delà de la continuité de service et d'information pour l'utilisateur sur chacun des territoires, une démarche d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée à l'automne 2017 pour accompagner la Région à la fois sur la clôture des marchés en cours et sur la mise en œuvre d'un nouvel outil d'information multimodal Grand Est.

En 2017, le système d'information multimodale Vialsace, a fait l'objet d'un développement majeur avec la mise en œuvre en septembre de l'information temps réel. Le calculateur champardennais Vitici a fait l'objet du déploiement de nouveaux services intégrés dans l'avenant signé avec l'exploitant. Les trois systèmes ont bénéficié de campagnes de communication pour améliorer la visibilité et la notoriété des outils et des fonctionnalités, en partenariat avec les autorités organisatrices de mobilité durable (AOMD). Enfin, le calcul d'itinéraires à l'échelle Grand Est à partir des trois plateformes a été engagé pour une livraison au début de l'année 2018.

Une démarche partenariale a par ailleurs été menée avec l'ensemble des autorités organisatrices de mobilité durable sur la mise en œuvre d'une application mobile de vente de titres de transport. La première étape a été la rédaction d'un référentiel fonctionnel commun pour faciliter le déploiement d'un support interopérable entre réseaux par toute AOMD volontaire dans cette démarche.

Enfin, la démarche de co-construction du volet « transport et mobilité » du SRADDET a permis de réaliser un diagnostic, d'identifier des enjeux, formaliser des objectifs partagés avec l'ensemble des partenaires. La démarche se poursuivra en 2018 avec la rédaction de règles qui seront intégrées dans le fascicule et ses annexes, soumis pour information à la population via une plateforme citoyenne. Une fois consolidée, la démarche fera l'objet de procédures administratives et d'une enquête publique pour une approbation en 2019.

En termes d'infrastructures ferroviaires, l'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre de la première tranche d'études et de travaux 2017-2018 pour la remise à niveau des lignes ferroviaires de voyageurs du Grand Est. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du protocole obtenu par la Région lors de la revoyure du CPER 2015-2020 et représentant un engagement régional de 35 M€ pour le financement des premiers travaux d'urgence permettant de limiter la dégradation, voire de rétablir les vitesses nominales sur le réseau ferroviaire d'intérêt local.

Ainsi, les crédits mobilisés par la Région Grand Est ont porté sur les études des lignes Strasbourg-Saint-Dié, Reims-Fismes, Sarreguemines-Béning et Verdun-Conflans ainsi que pour des travaux entre Reims et Fismes d'une part et entre Saint-Dié et Molsheim d'autre part, représentant une mobilisation des crédits régionaux à hauteur de 19,95 M€ au total, ce montant correspondant à un ajustement du calendrier d'engagement de la Région permettant de couvrir le retard dans la mise en place des crédits de l'Etat. L'accompagnement des collectivités locales, de la CCI 67 et de l'Etat en faveur du plan de relance du trafic de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim s'est poursuivi selon les termes de la convention triennale approuvée en 2016. Après une année 2016 marqué par la fermeture de sa piste pendant 6 semaines, le trafic est reparti à la hausse de près de 7% pour l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine, et les perspectives 2018 basées sur le plan de transport prévisionnel, laissent augurer d'une croissance du trafic de +5% en 2018.

Les investissements de la Région sur cette plateforme, dont elle est propriétaire, ont permis l'obtention de la certification européenne de l'Aéroport remise le 11 décembre 2017 par la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord Est (DSAC-NE). L'évolution du trafic passager a connu une baisse en 2017 sur la plateforme aéroportuaire de Vatry principalement liée à la cessation d'activité de la compagnie Triple A, le trafic du fret aéroportuaire a de son côté connu une évolution positive très significative pour passer de 7 600 tonnes en 2016 à plus de 22 000 tonnes en 2017.

En cohérence avec les recommandations du Conseil Supérieur de l'Aviation Civile (CSAC) pour les aéroports connaissant une fréquentation de moins de 500 000 passagers annuels, la Région a privilégié la mise en œuvre d'une mutualisation progressive des moyens avec un ou plusieurs aéroports proches géographiquement. C'est ainsi que depuis mars 2017, le Directeur de l'aéroport de Vatry assure également la direction de l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine et que les fonctions supports de ces deux établissements publics font progressivement l'objet de mutualisation, pour permettre une réduction globale des charges au bénéfice des deux établissements.

La Région a poursuivi son intervention en faveur du cofinancement de projets concernant des infrastructures routières inscrites au Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, et qui répondent à des situations de congestion excessive, de nuisances trop prononcées en milieu

dense et d'insécurité routière. Ainsi les principaux projets pour lesquels les maîtres d'ouvrage ont appelé des fonds auprès de la Région sont :

- l'A304, dont le plan de financement a pu être bouclé dans le cadre de la revoiture du CPER, a mobilisé 28,8 M€ en 2017. Une première section de 8 km a été mise en service le 22 décembre,
- la VR52, pour laquelle les travaux de la tranchée couverte entamés en 2016 se sont poursuivis en 2017, a mobilisé 1,46 M€ en 2017,
- la RN4 sur la section Saint Georges-Héming, dont les travaux de doublement de la chaussée et des ouvrages se sont poursuivis en 2017, et qui ont mobilisé 1,38 M€ en 2017,
- A36 Mulhouse – Rociade Nord de Mulhouse, dont les travaux ont mobilisé 1,32 M€ en 2017,
- Rociade Sud de Strasbourg, dont les travaux ont mobilisé 2,17 M€ en 2017.

Parallèlement à l'exécution des conventions déjà engagées, la Région a approuvé sa participation aux travaux d'aménagement de la RN 135 (réalisation de la déviation de Velaines et aménagement d'un échangeur à Ligny-en-Barrois avec la RN4), se traduisant par le vote d'une nouvelle affectation d'un montant de 10 M€.

Par ailleurs, le projet de Contournement Ouest de Strasbourg se poursuit bien qu'il ait fait l'objet de deux avis négatifs successifs du Conseil National de Protection de la Nature. L'Etat a prorogé de 8 ans la déclaration d'utilité publique initiale, les travaux devraient débuter durant l'été 2018.

Dans le domaine fluvial, la Région a poursuivi ses engagements en faveur de l'aménagement de la Moselle à grand gabarit et de la modernisation des conditions d'exploitation, contribuant à l'amélioration du niveau et de la qualité de service dont la Moselle a besoin pour renforcer son attractivité pour le transport de marchandises. A cet effet, une nouvelle affectation d'un montant de 1 M€ a été approuvée par la Région en 2017.

Concernant la gouvernance portuaire, les démarches juridiques et techniques de mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement ont permis de préparer les statuts de la nouvelle structure pour les Ports de la Moselle basés sur la création d'un syndicat mixte ouvert incluant VNF et la Région Grand Est dans un premier temps, avant l'intégration par la suite des autres collectivités concernées. En parallèle, l'année 2017 a été mise à profit pour consolider le projet stratégique et le plan d'affaires, et de publier un appel à manifestation d'intérêt. La création du nouveau Syndicat Mixte Ouvert (SMO) sera effective d'ici le printemps 2018, tandis que la mise en place de la nouvelle structure d'exploitation (de type SEMOP) interviendra d'ici au 31 décembre 2018. Cette démarche engagée depuis près de 5 ans sur les ports du Rhin a permis la mise en place du SMO des ports du Sud Alsace et la mise en place de ses instances. Celui de Colmar-Neuf-Brisach verra le jour au début 2018. Ces nouvelles entités faciliteront la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement et l'exploitation de ces plateformes par une Société d'Economie Mixte à Objet Unique (SEMOP) ouverte à des capitaux privés permettant d'accompagner la mutation des ports sur le Rhin et la Moselle.

EUROPE et ATTRACTIVITE

Le budget de la coopération internationale et transfrontalière pour 2017 comporte deux volets qui peuvent être distingués.

Fonds européens (FEDER, INTERREG, FSE, FEADER)

1- Programmes FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 :

En 2017, les taux de programmation des PO FEDER-FSE-IEJ du Grand Est ont progressé pour atteindre les montants suivants :

- PO FEDER Alsace : 26,22 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 87,2 M€ (30,07%), dont 12,36 M€ programmés en 2017 ;
- PO FSE-IEJ Alsace : 31,48 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 50,7 M€ (62,09%), dont 7,26 M€ programmés en 2017 ;
- PO FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne : 59,11 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 231,1 M€ (25,58%), dont 18,54 M€ programmés en 2017 ;
- PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges : 151,97 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 409,7 M€ (37,09%), dont 53,47 M€ programmés en 2017.

Au total, 268,78 M€ de FEDER, de FSE et d'IEJ ont été engagés au bénéfice des acteurs du Grand Est depuis le début de la programmation, pour 1 595 projets soutenus, dont 91,63 M€ en 2017.

Des appels de fonds auprès de la Commission européenne ont été réalisés pour un montant total de près de 73,58 M€ de crédits FEDER, FSE et IEJ remboursés à la Région, dont 58,68 M€ en 2017.

Les remontées de dépenses liées aux projets programmés ont conduit au paiement aux porteurs de projets de près de 51,58 M€ de subventions FEDER, FSE et IEJ, dont 35,66 M€ au titre de l'exercice 2017.

2- Programme FEADER 2014-2020 :

Pour le FEADER, les modalités de gestion sont différentes de celles retenues pour le FEDER et le FSE.

En effet, si le Conseil Régional exerce bien les fonctions d'autorité de gestion de ce fonds, c'est l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui en est l'autorité de certification et en charge des paiements. De ce fait, les crédits FEADER sont donc gérés hors du circuit comptable et financier applicable au FEDER-FSE. L'instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020 (NOR : INTB1431225J) prévoit toutefois qu'afin de ne pas déroger aux principes d'unité et d'universalité budgétaire, un arrêté des comptes retraçant l'intégralité des paiements FEADER effectués par l'ASP soit intégré dans les comptes de la Région avant leur clôture. Néanmoins, à titre d'information, il semble opportun d'évoquer les niveaux de programmation et de paiements des 3 PDR :

Pour l'ensemble de la programmation :

	Enveloppes FEADER 2014-2020	Montant des engagements	% engagé/maquette	Montant des paiements	% payé/maquette
PDR Alsace	119 236 468 €	45 747 507 €	38,36 %	21 133 119 €	17,72 %
PDR Champagne-Ardenne	201 761 137 €	84 474 724 €	41,86 %	38 141 604 €	18,90 %
PDR Lorraine	329 091 290 €	131 792 541 €	40,04 %	81 327 016 €	24,70 %
TOTAL	650 088 895 €	262 014 773 €	40,30 %	140 601 739 €	21,62 %

Pour l'exercice 2017 :

	Enveloppes FEADER 2014-2020	Montant des engagements	% engagé/maquette	Montant des paiements	% payé/maquette
PDR Alsace	119 236 468 €	32 442 269 €	27,21 %	11 218 038 €	9,41 %
PDR Champagne-Ardenne	201 761 137 €	46 169 771 €	22,88 %	22 619 465 €	11,21 %
PDR Lorraine	329 091 290 €	78 736 582 €	23,93 %	50 732 605 €	15,42 %
TOTAL	650 088 895 €	157 348 623 €	24,20 %	84 570 108 €	13,01 %

3- Programme INTERREG V Rhin Supérieur 2014-2020 :

La programmation de nouveaux projets dans le cadre du Programme INTERREG V Rhin Supérieur s'est poursuivie en 2017 : 34 nouveaux projets et microprojets ont été programmés pour un montant total de FEDER s'élevant à plus de 15,7 M€.

Au total, depuis le début de la période de programmation 2014-2020, 73 projets et microprojets ont été programmés, pour un montant total de FEDER de plus de 58,6 M€, représentant 53,4% de la dotation totale de FEDER de 109,7 M€ dont dispose le Programme.

L'année 2017 a également vu l'aboutissement du processus de désignation des autorités du Programme, piloté par l'Autorité d'audit. Celle-ci ayant rendu un avis favorable après une analyse documentaire et un audit mené sur place, la Région Grand Est a officiellement été désignée Autorité de gestion et Autorité de certification du Programme INTERREG V Rhin Supérieur. Suite à cette désignation officielle, un premier appel de fonds a été adressé à la Commission européenne pour un montant de plus de 5,6 M€.

4- Assistance Technique :

La Région est autorité de gestion de plusieurs programmes européens (FEDER, FSE, FEADER). Le montant alloué à ces programmes s'élève à 1,423 Md €, dont les paiements s'étaleront jusqu'en 2023. A ceci s'ajoutent les trois programmes INTERREG dont la Région assure la gestion ou auxquels elle participe. Les dépenses directes liées à la gestion de ces programmes se sont élevées en 2017 à 0,29 M€ de crédits de fonctionnement pour le programme 2014-2020. Ces montants ont permis de financer :

- la contribution de la Région au fonctionnement des secrétariats techniques communs qui gèrent les programmes INTERREG ;
- les frais d'études et d'évaluation, de communication et de mise en œuvre des programmes FEDER, FSE et FEADER.

Il faut souligner que ces dépenses sont cofinancées par l'Union européenne au titre de l'assistance technique, ce qui conduit à l'inscription de recettes.

Relations internationales et transfrontalières

L'action régionale en matière de coopération et de relations internationales se décline en trois programmes budgétaires qui permettent de financer les priorités régionales.

Le budget total 2017 s'élève à 3,33 M€ de crédits de paiement en fonctionnement.

1- La coopération transfrontalière

L'essentiel des dépenses est consacré au financement du fonctionnement des instances de coopération transfrontalière institutionnelles (Sommet et Conseil Parlementaire Interrégional de la Grande Région, Conférence du Rhin Supérieur et Conseil rhénan) et des organismes de services aux citoyens et travailleurs frontaliers (Infobests, CRD EURES, etc...). Ce programme budgétaire est composé pour l'essentiel d'engagements pluriannuels et pluripartites. Cette prévisibilité permet de conserver une stabilité des dépenses et un niveau d'exécution élevé.

Le budget dédié pour l'exercice 2017 s'élève à 0,625 M€ de crédits de paiement en fonctionnement. 0,584 M€ ont été mandatés au titre de la coopération transfrontalière.

2- Les affaires européennes

Quatre types d'actions ont été menés dans ce domaine :

- le soutien et la participation à des structures et réseaux liés aux intérêts européens de la Région Grand Est. Il s'agit notamment du financement des Bureaux Alsace et Lorraine Champagne Ardenne à Bruxelles qui ont fusionné au 1^{er} janvier 2018 et de l'Assemblée des Régions d'Europe dont le siège est à Strasbourg ;
- la promotion de l'Europe avec en particulier le « Mois de l'Europe » en Région Grand Est qui a continué à se développer avec près de 500 manifestations en 2017. Ce mois de l'Europe s'est appuyé en outre sur les quatre Centres d'information Europe Directe du Grand Est que la Région cofinance. Une partie des dépenses a été prise en charge par le budget de la communication ;
- des actions liées au contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne. Il s'agit d'une part, du soutien au Centre d'Information sur les Institutions Européennes de Strasbourg et d'autre part, de la participation de la Région au Forum mondial de la démocratie, tant en finançant l'opération en elle-même qu'en proposant ses propres activités (conférences, prix de l'engagement démocratique, etc.).

- le soutien à l'amorçage et à l'accompagnement de projets européens de coopération permettant aux opérateurs de projets du Grand Est de participer à des projets de coopération d'ampleur financés par les programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG) et les programmes sectoriels européens (ERASMUS+, LIFE, Horizon 2020, etc...).

Les dépenses dans ce secteur d'activités se sont élevées à 0,728 M€.

3- Les relations Internationales

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre de nouveaux projets de coopération et le suivi, d'une manière transitoire, des actions en cours d'exécution engagées par les trois anciennes régions. Parallèlement, un travail d'état des lieux, d'évaluation, de réflexion et de concertation sur les nouvelles orientations pour l'internationalisation du territoire du Grand Est a été engagé. Afin de nourrir cette nouvelle approche stratégique et de l'inscrire dans une dynamique à l'échelle de la nouvelle région, une cartographie interactive a été finalisée afin de géolocaliser la présence des acteurs régionaux en matière économique, d'innovation, universitaire, de tourisme dans le monde.

La Région a pris part à un certain nombre de rencontres et de manifestations au niveau national et international : commission nationale de coopération décentralisée, forum de l'internationalisation des collectivités locales, commission de « stratégies internationales » des Régions de France, etc...

Par ailleurs, Strasbourg accueille 17 organisations à vocation européenne, dont le Parlement Européen, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des Droits de l'Homme. Elle est aussi le 2^{ème} centre diplomatique (après Paris) de France, avec une trentaine de consulats et représentations permanentes. Dans ce cadre, nombre de visites et rencontres ont eu lieu en 2017 avec des représentations diplomatiques de divers pays.

Les coopérations interrégionales européennes et d'attractivités :

Au titre des relations avec des Régions européennes et dans des pays émergents, 2017 a vu la réalisation et l'accompagnement d'un certain nombre de projets. On peut citer à titre d'exemples :

- la sélection du projet CIVEEL « Cooperation in vocational training for European labour market » mobilisant deux régions partenaires, la Moravie-Silésie en République tchèque et la voïvodie Lubelskie en Pologne, dans le cadre d'Erasmus + et la mise en œuvre des premières activités (première rencontre transnationale à Strasbourg et premières mobilités d'enseignants dans le Grand Est respectivement en octobre et en décembre 2017),
- la participation à un consortium européen en vue du dépôt en 2018 d'un nouveau projet de partenariat stratégique dans le cadre d'Erasmus + « Researching Together »,
- la participation de 11 équipes étrangères à la 8^{ème} édition du Trophée Mille International,
- la représentation de notre collectivité lors de plusieurs événements officiels placés sous le patronage des Ambassadeurs de France en République tchèque et de République tchèque en France,
- l'accompagnement du centre culturel à Orel en Russie,

- des rencontres d'échange et de concertation avec des délégations du Québec et du Canton de Fribourg en Suisse en vue de renouvellement des accords de coopération,
- la coordination de l'adhésion du Grand Est à l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ),
- la préparation de la mission officielle en Chine et le renouvellement du protocole d'accord de coopération avec la Province du Sichuan,
- la participation à la préparation des assises de coopération franco-chinoise,
- l'animation du groupe de travail relatif à la cartographie interactive des coopérations et pays cibles du Grand Est à l'international : réunions dédiées à la Chine et à la Russie.

Les dépenses en matière de coopération interrégionale se sont élevées à 0,164 M€.

La coopération co-développement et la solidarité internationale

La Région s'est positionnée dès 2016 comme contributrice significative de l'aide publique de la France au développement international, dans la continuité des engagements des trois anciennes Régions. Selon le rapport annuel du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le Grand Est occupe la 5^{ème} place parmi les Régions et 10^{ème} au niveau de toutes les collectivités françaises.

Elle a maintenu ses coopérations avec quatre régions de pays en développement (Bénin, Sénégal, Togo, Maroc). En 2017, neuf nouveaux programmes de coopération ont été lancés dans ces pays avec l'appui financier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour un montant total de 274 000 €.

L'année 2017 a été également marqué par la création le 1^{er} juillet de GESCOD, nouvelle plate-forme régionale des acteurs du développement et de la solidarité internationale, issue de la fusion des quatre organismes pré-existants (ARCOD et RECIPROC' en Champagne-Ardenne, IRCOD Alsace, MultiCooLor en Lorraine). GESCOD, qui a son siège à Strasbourg, s'appuie sur des antennes à Châlons-en-Champagne et Nancy afin de couvrir au mieux l'ensemble du territoire régional et d'assurer une réelle proximité pour l'ensemble de ses membres ; elle gère également huit délégations à l'étranger afin d'assurer un suivi technique et financier rapproché de l'ensemble des coopérations. La collectivité a fortement appuyé le processus de rapprochement et de fusion, et apporte un soutien politique et financier significatif à la nouvelle structure.

La Région a également contribué aux coopérations mutualisées entre collectivités régionales au Cameroun, au Congo-Brazzaville et à Madagascar, mises en œuvre par GESCOD et mobilisant pour certaines des financements européens.

Avec la mise en place d'un programme unique depuis mai 2016 pour l'appui aux initiatives locales de solidarité internationale et d'éducation au développement, 4 sessions d'appels à projets ont eu lieu, 160 dossiers ont été subventionnés à hauteur de 855 532 € dont en 2017, 73 dossiers pour un montant d'aide totale de 388 247 €.

Enfin, la Région a co-organisé les 1^{ères} assises de solidarité internationale à l'échelle du Grand Est en juillet 2017.

Les dépenses en matière de coopération de co-développement et de solidarité internationale se sont élevées à 1,633 M€ sur un budget de 1,669 M€, soit un taux d'exécution de 97,86 %.